

VILLE DE DEUIL-LA-BARRE
Direction Générale des Services
PA/CM/NF

PROCES VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MARS 2017

ETAIENT PRESENTS :

Madame SCOLAN, Maire,

Monsieur BAUX, Madame PETITPAS, Monsieur SIGWALD, Madame FAUQUET, Monsieur DELATTRE, Madame DOUAY, Madame THABET, Monsieur TIR (arrivé à la question 03), Adjoints au Maire.

Madame DOLL, Monsieur GRENET, Madame MORIN, Monsieur DUBOS, Monsieur SARFATI, Madame BRINGER, Monsieur DA CRUZ PEREIRA, Monsieur DUFOYER, Madame FOURMOND, Madame BENINTENDE DE HAINAULT, Madame ROSSI, Monsieur ALLAoui, Madame DAUNY, Madame GOCH-BAUER, Monsieur PARANT, Monsieur GAYRARD, Monsieur RIZZOLI, Monsieur BEVALET, Madame GUILBAUD, Conseillers Municipaux.

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

Monsieur CHABANEL, Monsieur LE MERLUS, Madame BASSONG, Madame MICHEL, Monsieur MASSERANN, Monsieur KLEIBER, Madame MAERTEN.

PROCURATION(S) :

Monsieur CHABANEL	A	Monsieur DELATTRE,
Monsieur LE MERLUS	A	Madame PETITPAS,
Madame MICHEL	A	Madame BRINGER,
Monsieur MASSERANN	A	Monsieur SARFATI,
Monsieur KLEIBER	A	Monsieur TIR,
Madame MAERTEN	A	Madame GUILBAUD.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION :

Monsieur DUBOURGNOUX, Trésorier de Montmorency.

Monsieur AUBERT, Directeur Général des Services,
 Monsieur AITHAMON, Directeur des Services Techniques,
 Madame KAHIL, Responsable du Service des Finances, des Achats et de la Commande Publique,
 Mademoiselle MANTEL, Responsable de la Direction Générale des Services.

LA SEANCE EST OUVERTE A 21 HEURES 00

Madame le Maire : Bonsoir à l'assistance qui est un petit peu plus nombreuse que d'habitude, bienvenue pour cette séance de Conseil Municipal, bonsoir à tous les Conseillers Municipaux. Je n'ai pas fait le tour, désolée, c'était un petit peu juste au niveau du temps.

Puis Madame le Maire procède à l'appel.

01 - NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame le Maire : Nous allons passer au point suivant. Nomination du secrétaire de séance et dans l'ordre du tableau, il s'agit de, suspens, de Madame GUILBAUD, justement, qui accepte avec enthousiasme. Merci beaucoup.

Le Conseil Municipal désigne, suivant l'ordre du tableau, à l'unanimité, **Madame GUILBAUD**.

02 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L. 2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Madame le Maire : Chacun a reçu son petit dossier, là-dessus. Y a-t-il des observations ? Monsieur GAYRARD.

INTERVENTION DE Monsieur GAYRARD

Oui Madame le Maire, j'avais une question sur la délibération 253-2016 ; convention relative à la formation BPJEPS tous publics -Brevet Professionnel de la Jeunesse et de l'Education Populaire et des Sports-. Je voulais savoir, à quelle fin, l'animateur en question, allait mener cette formation ?

Madame le Maire : C'est une formation BPJEPS qui permet de pouvoir rentrer dans des cadres territoriaux. Donc c'est à des fins de loisirs pour tous publics. C'est un animateur – formation à l'IFAC 95.

Monsieur GAYRARD : Mais c'est à destination d'un poste particulier ? Ou à des missions particulières ou non ?

Madame le Maire : Non, je ne pense pas. Dominique tu as peut-être des précisions ? Je pense que c'est un animateur qui à sa demande a souhaité pouvoir obtenir ce diplôme pour pouvoir ensuite grimper, au niveau de son cadre d'emploi. Y a-t-il d'autres questions ? Non ? Bien, je vous demande d'en Prendre Acte.

La note de présentation qui avait été remise à tous les Conseillers Municipaux était la suivante :

N°212-2016 du 28 Octobre 2016 – EN ATTENTE

N°253-2016 du 19 Décembre 2016 – Convention relative à la formation BPJEPS tous publics «Brevet Professionnel de la Jeunesse et de l'Education Populaire et

des Sports» du 26 Septembre 2016 au 13 Octobre 2017 au Centre National de Formation IFAC – 12 Bld Maurice Berteaux-95170 Franconville

Considérant la nécessité de former un animateur de la ville de Deuil-la-Barre, il est décidé de signer une convention de formation relative à la formation BPJEPS Loisirs Tous Publics du 26 Septembre 2016 au 13 Octobre 2017 à l'IFAC 95, 12 Bld Maurice Berteaux-95170 FRANCONVILLE. Le montant de la formation est de 5 690,00 € TTC.

La dépense est inscrite au budget formation 2016, imputation 6184.

N°01 du 05 Janvier 2017 – Vœux du Maire – Contrat entre la société Transe Sécurité et la ville de Deuil-la-Barre

Il est décidé de signer une convention avec la société Transe Sécurité, 44 rue Pierre Joseph Proudhon-78800 HOUILLES, pour le déroulement des Vœux de Madame le Maire le Vendredi 06 Janvier 2017 à Deuil-la-Barre (95170). Le montant de la prestation s'élève à 120,48 € TTC.

La dépense sera imputée au Budget 2017.

N°02 du 10 Janvier 2017 – Marché de maîtrise d'œuvre pour la création d'un pôle santé et d'un point police – Attribution du marché

Vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé pour publication sur le site internet de la Ville et sur le site internet www.marchesonline.com, et la mise à disposition du DCE sur le profil acheteur www.klekoon.com le 07 et 08 Novembre 2016, considérant la nécessité de procéder à des missions de maîtrise d'œuvre pour la création d'un pôle santé et d'un point police au 13/15 rue Nelson Mandela à Deuil-la-Barre et la mise en concurrence faite selon une procédure adaptée, il est décidé de signer la consultation ayant pour objet la maîtrise d'œuvre avec Madame Anna COUROUAU, architecte, sise 188 rue de Paris-93260 LES LILAS qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, avec un taux de rémunération de 6 % du montant des travaux.

Les dépenses liées à cette consultation seront imputées aux budgets d'investissement de la Ville 2016 et 2017.

N°03-2017 du 10 Janvier 2017 – Autorisation de signature pour la convention avec Air France

Considérant que des fonctionnaires territoriaux originaires de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique, de la Réunion et de Saint-Pierre-et-Miquelon, qui exercent en Métropole bénéficient d'un régime de congé particulier appelé congé bonifié (art.57 1°) loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 ; le décret d'application n°88-168 du 15 Février 1988 renvoie expressément au décret n°78-399 du 20 Mars 1978 qui s'applique aux fonctionnaires de l'Etat, notamment dans la prise en charge de leurs frais de voyage et de ceux de certains membres de leur famille (art.2, décret du 15 Février 1988), il est décidé de signer la convention avec Air France qui a pour but de fixer les conditions de transport. La convention sera renouvelée le 1^{er} Janvier 2018.

N°04-2017 du 12 Janvier 2017 – Transfert de crédits du chapitre 022- «Dépenses imprévues» - Budget 2016

Vu la délibération n°4B du 23 Mai 2016 adoptant la décision modificative du Budget n°1 pour le Budget communal 2016, vu la délibération n°4 du 03 Octobre 2016 adoptant la décision modificative du Budget n°2 pour le Budget communal 2016, vu la délibération du 12 Décembre 2016 adoptant le Budget Supplémentaire pour le Budget communal 2016, il est décidé le transfert de 335 908,00 € du chapitre 022 «Dépenses imprévues» au chapitre 011 «Charges à Caractère Général», compte 6064 «Fournitures administratives» au compte 6068 «Autres matières et fournitures», au compte 611 «Contrats de prestation de services» au compte 6135 «Location mobilière», au compte 614 «Charges locatives et de copropriété», au compte 61551 «Entretien et réparation sur biens mobiliers-Matériel roulant», au compte 61558 «Entretien et réparation sur bien mobiliers-Autres biens mobiliers», au compte 6156 «Maintenance», et au compte 6262 «Frais de télécommunications».

Chapitre 022 : - 335 908,00 €

Chapitre 011, compte 60611 :	+ 8 000,00 €
Chapitre 011, compte 6064 :	+ 1 260,00 €
Chapitre 011, compte 6068 :	+ 410,00 €
Chapitre 011, compte 611 :	+ 287 000,00 €
Chapitre 011, compte 6135 :	+ 2 130,00 €
Chapitre 011, compte 614 :	+ 18 000,00 €
Chapitre 011, compte 61551 :	+ 3 000,00 €
Chapitre 011, compte 61558 :	+ 10 000,00 €
Chapitre 011, compte 6156 :	+ 6 000,00 €
Chapitre 011, compte 6262 :	+ 108,00 €

N°05-2017 du 13 Janvier 2017 – Contrat de cession entre le Théâtre «T» et la ville de Deuil-la-Barre pour les spectacles «Un mouton dans mon pull» et pour des ateliers d'expression artistique – Dans le cadre du Festival Jeune Public 2017

Considérant la nécessité de passer un contrat de cession avec le Théâtre «T» pour le spectacle «Un mouton dans mon pull» qui aura lieu à la Salle des Fêtes, le 25 Février 2017 (tout public) et du 27 Février 2017 au 02 Mars 2017 (représentations scolaires), le spectacle «Un petit mouton dans mon pull» qui aura lieu à la Bibliothèque le 25 Février 2017, le 04 Mars 2017, au C2i le 08 Mars 2017 et pour l'organisation de 18 ateliers artistiques dans les classes de petites sections des écoles maternelles de la Ville, il est décidé de signer le contrat de cession avec ledit théâtre, c/o MDA 12^{ème} boîte n°68, 181 avenue Daumesnil-75012 PARIS représenté par son Président, Monsieur Jean-Luc ESTIENNE. Le montant de la prestation s'élève à 7 889,71 € TTC.

- Représentations «Un mouton dans mon pull»-3 380,00 € + TVA 185 ,90 € = 3 565,90 € TTC
- Représentations «Un petit mouton dans mon pull»-2 105,00 € + TVA 115,77 € = 2 220,77 € TTC
- Frais de transport : 300,00 € + TVA 16,50 € = 316,50 € TTC
- Repas pour 2 personnes : 253,40 € + TVA 13,94 € = 267,34 € TTC
- 18 ateliers d'expression artistique x 80,00 € = 1 440,00 € + TVA 79,20 € = 1 519,20 € TTC

La dépense sera imputée au Budget 2017.

N°06-2017 du 13 Janvier 2017 – Tarification des spectacles «Un mouton dans mon pull» et «Un petit mouton dans mon pull» dans le cadre du Festival Jeune Public 2017

Considérant la nécessité de fixer des tarifs pour la vente des places lors des manifestations suivantes dans le cadre du Festival Jeune Public 2017 :

- Le spectacle «Un mouton dans mon pull» le Samedi 25 Février à 16 H 00 à la Salles des Fêtes
- Le spectacle «Un petit mouton dans mon pull» le Samedi 04 Mars à 11 H 00 et 16 H 00 à la Bibliothèque et le Mercredi 08 Mars 2017 à 16 H 00 au C2i il est décidé de fixer la tarification suivant pour la vente des places :
- Le spectacle «Un mouton dans mon pull» - Tarif unique de 3,00 €
- Le spectacle «Un petit mouton dans mon pull» - Tarif Bibliothèque de 3,00 € ; Tarif C2i de 2,04 €

La recette sera imputée au programme du Budget 2017.

N°07-2017 du 16 Janvier 2017 – Mission de coordination Sécurité, Protection et Santé relative aux travaux de mise en conformité des bâtiments communaux pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite

Vu la mise en concurrence faite le 14 Octobre 2016, considérant la nécessité de procéder à des missions de coordination SPS pour les travaux de mise en conformité des bâtiments communaux pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, il est décidé de signer ladite consultation avec la société DEKRA INDUSTRIAL sise 19 rue Stuart Mill, CS 70308-87008 LIMOGES, qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 4 920,00 € HT.

Les dépenses liées à cette consultation seront imputées au Budget d'investissement 2016 et suivants de la Ville.

N°08-2017 du 16 Janvier 2017 – Mission de contrôle technique relative aux travaux de mise en conformité des bâtiments communaux pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite

Vu la mise en concurrence faite le 14 Octobre 2016, considérant la nécessité de procéder à des missions de contrôle technique pour les travaux de mise en conformité des bâtiments communaux pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, il est décidé de signer la consultation avec la société DEKRA INDUSTRIAL, sise 19 rue Stuart Mill, CS 70308-87008 LIMOGES qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 6 850,00 € HT (et 2 000,00 € HT pour la prestation supplémentaire).

Les dépenses liées à cette consultation seront imputées au Budget d'investissement 2016 et suivants de la Ville.

N°09-2017 du 17 Janvier 2017 – Mission d'assistance pour la reprise en régie des prestations techniques et d'hygiène liées à la restauration collective de la ville de Deuil-la-Barre

Il est décidé de signer le marché de prestations intellectuelles ayant pour objet une mission d'assistance pour la reprise en régie des prestations techniques et d'hygiène liées à la restauration collective de la ville de Deuil-la-Barre, Monsieur DURRECHE sis 12 avenue du Pavillon Sully-78230 LE PECQ qui a présenté l'offre économiquement

la plus intéressante, pour un montant global de 25 500,00 € HT (soit 25 800,00 € TTC).

La dépense liée à ce marché sera imputé au Budget de fonctionnement 2017 de la Ville.

N°10-2017 du 19 Janvier 2017 – Contrat de cession de droits d'exploitation du spectacle «Cabane de Jeanne» avec la société Tohu Bohu

Il est décidé de signer un contrat de cession avec la société Tohu Bohu représenté par son gérant, Monsieur Karim HASSANI sis Espace J.Monnet, 08 Place de l'Europe-14200 HEROUVILLE ST CLAIR pour le spectacle «Cabane de Jeanne» à la Bibliothèque Municipale de Deuil-la-Barre, 38 rue Sœur Azélie-95170 DEUIL-LA-BARRE, le Samedi 11 Mars 2017 à 11 H 00. En contrepartie, la Mairie de Deuil-la-Barre s'engage à payer à la société Tohu Bohu la somme de 778,00 € TTC ; les frais sont détaillés comme suit :

- Représentation : 480,00 € HT
 - Transport : 240,00 € HT
 - Défraiement repas (selon le tarif syndecac) : 18,10 €
- TVA (à 5,5 %) : 40,60 € soit un montant total de 778,70 € TTC

Dans le cadre du spectacle, les frais suivants sont pris en charge également par la Mairie de Deuil-la-Barre :

- 1 nuitée à l'hôtel le 10 Mars 2017 (Budget Service Culturel)
- 1 repas le 11 Mars 2017 (Budget Service Festivités)

La dépense liée à cette prestation sera imputée au Budget 2017.

N°11-2017 du 19 Janvier 2017 – Convention du versement de l'Allocation de Retour à l'Emploi

Il est décidé de verser l'Allocation de Retour à l'Emploi à un agent qui a travaillé en qualité d'Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe non-titulaire pour le Service Jeunesse de la ville de DEUIL-LA-BARRE. Cette Allocation de Retour à l'Emploi est basée sur :

- ❖ La date de la perte d'emploi ouvrant les droits – 03 Octobre 2016
- ❖ Le montant de l'ARE – 29,56 €
- ❖ Le SJR sur lequel l'ARE a été calculée – 45,12 €
- ❖ La durée d'indemnisation – 445 Jours
- ❖ Le taux de remplacement par rapport aux revenus d'activité pris en compte dans le calcul – 65,51 %
- ❖ Le premier jour indemnisable est le 13 Octobre 2016, compte tenu d'un différé-congés payés de 2 jours, et du délai d'attente de 7 jours, ainsi que la date d'inscription comme demandeur d'emploi fixé au 02 Mars 2016
- ❖ Les modalités (jours calendaires, à terme échu) et conditions de versement de l'ARE à savoir ses obligations de recherches actives et répétées d'emploi ou de formations et l'actualisation mensuelle de son inscription (Attestation Mensuelle d'Actualisation à transmettre chaque mois à l'employeur public auto-assuré).
- ❖ Les informations lui permettant de connaître ses droits en cas de reprise d'activité (éventuel cumul ARE et revenus d'activité de reprise), ou de perte d'une activité conservée (révision des droits), du rechargement possible de ses droits à leur épuisement.

N°12-2017 du 19 Janvier 2017 – Convention du versement de l'Allocation de Retour à l'Emploi

Il est décidé de verser l'Allocation de Retour à l'Emploi à un agent qui a travaillé en qualité d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe non-titulaire pour le Service Scolaire de la ville de DEUIL-LA-BARRE. Cette Allocation de Retour à l'Emploi est basée sur :

- ❖ La date de la perte d'emploi ouvrant les droits – 03 Septembre 2016
- ❖ Le montant de l'ARE – 32,53 €
- ❖ Le SJR sur lequel l'ARE a été calculée – 51,40 €
- ❖ La durée d'indemnisation – 730 Jours
- ❖ Le taux de remplacement par rapport aux revenus d'activité pris en compte dans le calcul – 63,28 %
- ❖ Le premier jour indemnisable est le 28 Septembre 2016, compte tenu d'un différé-congés payés de 0 jour, et du délai d'attente de 7 jours, ainsi que la date d'inscription comme demandeur d'emploi fixé au 21 Septembre 2016
- ❖ Les modalités (jours calendaires, à terme échu) et conditions de versement de l'ARE à savoir ses obligations de recherches actives et répétées d'emploi ou de formations et l'actualisation mensuelle de son inscription (Attestation Mensuelle d'Actualisation à transmettre chaque mois à l'employeur public auto-assuré)
- ❖ Les informations lui permettant de connaître ses droits en cas de reprise d'activité (éventuel cumul ARE et revenus d'activité de reprise), ou de perte d'une activité conservée (révision des droits), du rechargement possible de ses droits à leur épuisement.

N°13-2017 du 19 Janvier 2017 – Convention du versement de l'Allocation de Retour à l'Emploi

Il est décidé de verser l'Allocation de Retour à l'Emploi à un agent qui a travaillé en qualité d'Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe non-titulaire pour le Service Jeunesse de la ville de DEUIL-LA-BARRE. Cette Allocation de Retour à l'Emploi est basée sur :

- ❖ La date de la perte d'emploi ouvrant les droits – 26 Août 2016
- ❖ Le montant de l'ARE – 25,23 €
- ❖ Le SJR sur lequel l'ARE a été calculée – 39,16 €
- ❖ La durée d'indemnisation – 730 Jours
- ❖ Le taux de remplacement par rapport aux revenus d'activité pris en compte dans le calcul – 64,42 %
- ❖ Le premier jour indemnisable est le 08 Septembre 2016, compte tenu d'un différé-congés payés de 5 jours, et du délai d'attente de 7 jours, ainsi que la date d'inscription comme demandeur d'emploi fixé au 30 Août 2016
- ❖ Les modalités (jours calendaires, à terme échu) et conditions de versement de l'ARE à savoir ses obligations de recherches actives et répétées d'emploi ou de formations et l'actualisation mensuelle de son inscription (Attestation Mensuelle d'Actualisation à transmettre chaque mois à l'employeur public auto-assuré)
- ❖ Les informations lui permettant de connaître ses droits en cas de reprise d'activité (éventuel cumul ARE et revenus d'activité de reprise), ou de perte d'une activité conservée (révision des droits), du rechargement possible de ses droits à leur épuisement.

N°14-2017 du 19 Janvier 2017 – Convention du versement de l'Allocation de Retour à l'Emploi

Il est décidé de verser l'Allocation de Retour à l'Emploi à un agent qui a travaillé en qualité d'Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe non-titulaire pour le Service Jeunesse de la ville de DEUIL-LA-BARRE. Cette Allocation de Retour à l'Emploi est basée sur :

- ❖ La date de la perte d'emploi ouvrant les droits – 05 Juillet 2016
- ❖ Le montant de l'ARE – 33,29 €
- ❖ Le SJR sur lequel l'ARE a été calculée – 56,33 €
- ❖ La durée d'indemnisation – 730 Jours
- ❖ Le premier jour indemnisable est le 1^{er} Décembre 2016
- ❖ La date d'inscription comme demandeur d'emploi fixé au 29 Septembre 2016
- ❖ Les modalités (jours calendaires, à terme échu) et conditions de versement de l'ARE à savoir ses obligations de recherches actives et répétées d'emploi ou de formations et l'actualisation mensuelle de son inscription (Attestation Mensuelle d'Actualisation à transmettre chaque mois à l'employeur public auto-assuré)
- ❖ Les informations lui permettant de connaître ses droits en cas de reprise d'activité (éventuel cumul ARE et revenus d'activité de reprise), ou de perte d'une activité conservée (révision des droits), du rechargement possible de ses droits à leur épuisement.

N°15-2017 du 23 Janvier 2017 – Tarification du spectacle «Cabane de Jeanne» dans le cadre du Festival Jeune Public 2017

Considérant la nécessité de fixer un tarif pour la vente des places lors du spectacle «Cabane de Jeanne» dans le cadre du Festival Jeune Public le Samedi 11 Mars 2017 à 11 H 00 à la Bibliothèque Municipale, 38 rue Sœur Azélie-95170 DEUIL-LA-BARRE, il est décidé de fixer la tarification de 3,00 € pour la vente des places.

La dépense sera imputée au programme du Budget 2017.

N°16-2017 du 26 Janvier 2017 – Marché de fourniture de produits d'entretien – Avenant n°1 au lot n°1 : Produits d'entretien courant

Vu la création du groupement de commandes entre la Ville, le SIAG du Stade, le SI du Lycée C.St Saëns, le CCAS et la Caisse des Ecoles le 1^{er} Octobre 2012, vu la délibération du Conseil Municipal en date du 05 Octobre 2015 autorisant Madame le Maire à signer le marché de fourniture mentionné en objet, avec la société SDHE sise 03 rue Paul Lavoisier-95220 HERBLAY pour un montant maximum annuel de 30 000,00 € HT, considérant la réorganisation des services et la nécessité de livrer dorénavant les produits d'entretien directement sur chaque site utilisateur, il est décidé de signer l'avenant n°1 du marché de fourniture de produits d'entretien (Lot n°1 : Produits d'entretien courant) avec la société SDHE. L'avenant prend acte de la livraison des fournitures directement sur site ; le titulaire appliquera une majoration de 5 % du prix TTC pour chaque article commandé.

La dépense liée à cet avenant sera imputée aux Budgets 2017 et suivants des membres du groupement.

**N°17-2017 du 26 Janvier 2017 – Marché de fourniture de produits d’entretien –
Avenant n°1 au lot n°3 : Petits matériels d’entretien**

Vu la création du groupement de commandes entre la Ville, le SIAG du Stade, le SI du Lycée C.St Saëns, le CCAS et la Caisse des Ecoles le 1^{er} Octobre 2012, vu la délibération du Conseil Municipal en date du 05 Octobre 2015 autorisant Madame le Maire à signer le marché de fourniture mentionné en objet, avec la société HERSAND-DELAISY KARGO sise 03 rue d’Ableval-95200 SARCELLES pour un montant maximum annuel de 12 000,00 € HT, considérant la réorganisation des services et la nécessité de livrer dorénavant les produits d’entretien directement sur chaque site utilisateur, il est décidé de signer l’avenant n°1 du marché de fourniture de produits d’entretien (Lot n°3 : Petits matériels d’entretien) avec la société HERSAND-DELAISY KARGO. L’avenant prend acte de la livraison des fournitures directement sur site ; l’exécution de l’avenant est sans incidence financière sur le budget du marché.

**N°18-2017 du 26 Janvier 2017 - Marché de fourniture de produits d’entretien –
Avenant n°1 au lot n°4 : Produits de la ouate**

Vu la création du groupement de commandes entre la Ville, le SIAG du Stade, le SI du Lycée C. St Saëns, le CCAS et la Caisse des Ecoles le 1^{er} Octobre 2012, vu la délibération du Conseil Municipal en date du 05 Octobre 2015 autorisant Madame le Maire à signer le marché de fourniture mentionné en objet, avec la société HERSAND-DELAISY KARGO sise 03 rue d’Ableval-95200 SARCELLES pour un montant maximum annuel de 30 000,00 € HT, considérant la réorganisation des services et la nécessité de livrer dorénavant les produits d’entretien directement sur chaque site utilisateur, il est décidé de signer l’avenant n°1 du marché de fourniture de produits d’entretien (Lot n°3 : Petits matériels d’entretien) avec la société HERSAND-DELAISY KARGO. L’avenant prend acte de la livraison des fournitures directement sur site ; l’exécution de l’avenant est sans incidence financière sur le budget du marché.

**N°19-2017 du 26 Janvier 2017 - Marché de fourniture de produits d’entretien –
Avenant n°1 au lot n°5 : Sacs poubelle**

Vu la création du groupement de commandes entre la Ville, le SIAG du Stade, le SI du Lycée C.St Saëns, le CCAS et la Caisse des Ecoles le 1^{er} Octobre 2012, vu la délibération du Conseil Municipal en date du 05 Octobre 2015 autorisant Madame le Maire à signer le marché de fourniture mentionné en objet, avec la société ODI sise 17 avenue Nobel-92393 VILLENEUVE LA GARENNE pour un montant maximum annuel de 12 000,00 € HT, considérant la réorganisation des services et la nécessité de livrer dorénavant les produits d’entretien directement sur chaque site utilisateur, il est décidé de signer l’avenant n°1 du marché de fourniture de produits d’entretien (Lot n°5 : Sacs poubelle) avec la société ODI. L’avenant prend acte de la livraison des fournitures directement sur site ; l’exécution de l’avenant est sans incidence financière sur le budget du marché.

N°20-2017 du 27 Janvier 2017 – Consultation – Mission de coordination Sécurité, Protection et Santé relative à la création d'un pôle santé et d'un point police au 13 rue Nelson Mandela à Deuil-la-Barre

Vu la mise en concurrence faite le 20 Décembre 2016, considérant la nécessité de procéder à des missions de coordination SPS pour la création d'un pôle santé et d'un point police au 13 rue Nelson Mandela à Deuil-la-Barre, il est décidé de signer la consultation ayant pour objet l'exécution d'une mission de coordination SPS avec la société BUREAU VERITAS sise 67-71 Bld du Château- 92200 NEUILLY SUR SEINE qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de 3 431,25 € HT.

Les dépenses liées à cette consultation seront imputées au Budget d'investissement de la Ville 2017.

N°21-2017 du 27 Janvier 2017 - Consultation – Mission de contrôle technique relative à la création d'un pôle santé et d'un point police au 13 rue Nelson Mandela à Deuil-la-Barre

Vu la mise en concurrence faite le 20 Décembre 2016, considérant la nécessité de procéder à des missions de coordination SPS pour la création d'un pôle santé et d'un point police au 13 rue Nelson Mandela à Deuil-la-Barre, il est décidé de signer la consultation ayant pour objet l'exécution d'une mission de contrôle technique la société BUREAU VERITAS sise 67-71 Bld du Château- 92200 NEUILLY SUR SEINE qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de 4 450,00 € HT (et 350,00 € HT pour la prestation supplémentaire).

Les dépenses liées à cette consultation seront imputées au Budget d'investissement de la Ville 2017.

N°22-2017 du 27 Janvier 2017 – Tarification du concert programmé par l'école de musique Maurice Cornet le 25 Février 2017 à 20 H 00 à l'église Saint-Louis de Deuil-la-Barre «Concert Art Choral Français du Chœur Mosaïque»

Considérant la nécessité de fixer un tarif pour la vente des places lors du concert «Art Choral Français du Chœur Mosaïque » le Samedi 25 Février 2017 à 20 H 00 à l'église Saint-Louis de Deuil-la-Barre, il est décidé de fixer la tarification suivante, pour la vente des places :

- Plein tarif : 10,30 €
- Tarif particulier (moins de 18 ans, adhérents Association des Amis de l'Ecole de Musique) : 5,20 €

La recette sera imputée au Budget 2017.

N°23-2017 du 1^{er} Février 2017 – Souscription d'une ligne de trésorerie de 2 000 000,00 € auprès de la Caisse d'Epargne Ile-de-France

Vu la délibération du Conseil Municipal du 14 Décembre 2015 fixant à 2 000 000,00 € le montant maximum pour lequel le Maire est autorisé à recourir à une ouverture de crédit de trésorerie pour l'année 2017, considérant la nécessité de souscrire une ouverture de crédit, vu la proposition de la Caisse d'Epargne Ile-de-France, il est décidé de souscrire une nouvelle ligne de trésorerie utilisable par tirages et remboursements successifs destinée à réguler le fonds de roulement, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant – 2 000 000,00 €
 - Durée – 364 jours à compter du 10 Février 2017
 - Taux d'intérêt - Taux fixe 1,10 %
 - Base de calcul des intérêts - Les intérêts sont calculés mensuellement en référence à l'index choisi, augmenté de la marge selon le nombre exact de jours rapporté à une année de 360 jours
 - Paiement des intérêts – Chaque mois civil par débit d'office
 - Commission de réservation/de mouvement – Néant
 - Commission et l'encours quotidien moyen des tirages au cours du mois considéré
 - Frais de dossier – 2 000,00 € TTC
- De procéder aux opérations prévues dans le contrat précité.

N°24-2017 du 1^{er} Février 2017 – EN ATTENTE

N°25-2017 du 03 Février 2017 – Exposition Etats d'ART #31 «La Pierre» du 06 Février 2017 au 25 Février 2017 – Convention avec l'association Photo-Club de Deuil-la-Barre

Il est décidé de signer une convention avec Didier LIDOUREN, Président de l'association Photo-Club de Deuil-la-Barre, 35 rue Sœur Azélie-95170 DEUIL-LA-BARRE pour l'exposition de photos intitulée «La Pierre» dans le cadre des Etats d'ART, du Lundi 06 Février au Samedi 25 Février 2017 à la Bibliothèque de Deuil-la-Barre, 38 rue Sœur Azélie-95170 DEUIL-LA-BARRE.

L'exposition est mise à disposition à titre gratuit.

N°26-2017 du 03 Février 2017 – Convention de partenariat avec la ville d'Andilly (Val d'Oise) pour permettre la réalisation de 4 supervisions annuelles

Considérant qu'il est nécessaire de signer le renouvellement de la convention de partenariat entre les villes de Deuil-la-Barre et d'Andilly pour permettre la réalisation de 4 supervisions annuelles pour les LAEP de chacune des deux communes, il est décidé de conclure une convention de partenariat pour la période du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2017.

03 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE- ANNEE 2017

(Arrivée de M. TIR)

Madame FAUQUET donne lecture de la note de présentation qui a été remise à tous les Conseillers Municipaux :

«Un rapport sur les orientations budgétaires (ROB) est prévu dans les communes de plus de 3 500 habitants et leurs établissements publics administratifs (article L 2312-1 du CGCT).

Selon ce texte, le débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif tout en faisant l'objet d'une séance distincte et, afin d'éclairer au mieux les conseillers sur la situation financière de la collectivité, une note explicative doit être jointe à la convocation.

Par ailleurs, si l'existence du débat est obligatoire, il n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

INTRODUCTION

Le budget 2017 de l'Etat, dernier du quinquennat, intègre la totalité des engagements pris par le Président de la République à l'occasion du 99^{ème} congrès des Maires de France.

La dernière tranche de baisse des dotations sera donc divisée par deux s'établissant à 1 milliard d'euros au lieu des 2 milliards initialement prévus.

Le budget 2017 reconduit et ajuste le triptyque suivant :

- Baisse des dotations
- Hausse de la péréquation verticale
- Soutien à l'investissement communal

Les prochaines échéances électorales, d'ores et déjà marquées par la réduction de la dépense publique, ainsi que par les incertitudes relatives à l'évolution du contexte économique, auront un impact probable sur le projet de loi finances rectificative.

I – UN CONTEXTE MARQUE PAR UNE REPRISE ECONOMIQUE INCERTAINE

- **Une prévision de croissance légèrement revue à la baisse par le gouvernement**

Depuis le programme de stabilité d'avril 2016, le gouvernement a maintenu son hypothèse de croissance de 1,5 % en 2016 et en 2017 dans le projet de loi de finances. Ces prévisions restent conformes à la moyenne de la zone euro.

Toutefois, la Banque de France a abaissé, vendredi 9 décembre 2016, ses prévisions de croissance pour la France à 1,3 % en 2016. Les retombées du Brexit impactent «les perspectives de demande extérieure adressée à la France» dégradant ainsi la projection d'un PIB à 1,5 % en 2017. La Commission européenne prévoit ainsi 1,3 % de hausse du PIB en 2016 puis 1,4 % l'an prochain, tandis que l'OCDE parie respectivement sur 1,2 % et 1,3 %.

Le gouvernement a intégré ces nouvelles perspectives en abaissant à **1,4 %** sa propre prévision de croissance 2016 tout en maintenant inchangée sa projection pour l'an prochain.

Depuis fin janvier, la croissance pour 2016 a été arrêtée à 1,1 % soit un taux inférieur à l'hypothèse pourtant prudente de la Banque de France.

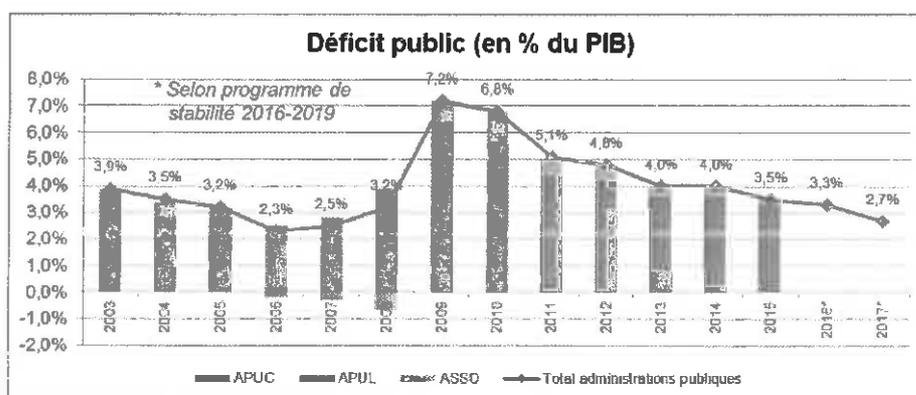
Taux de variation en volume, sauf indications contraires	2012	2015	2016	2017
Environnement international				
Taux de croissance du PIB aux États-Unis (en %)	2,2	2,6	1,5	2,1
Taux de croissance du PIB dans la zone euro (en %)	-0,9	2,0	1,6	1,5
Prix à la consommation dans la zone euro (en %)	2,5	0,0	0,2	1,1
Prix du baril de Brent (en dollars)	112	53	42	45
Taux de change euro/dollar	1,29	1,11	1,11	1,12

Chiffres clés du PLF 2017 Ministère de l'Économie et des Finances

- **Une détermination affirmée quant au maintien de la trajectoire de déficit public conformément aux attentes de Bruxelles**

Le déficit public prévisionnel est ramené à 2,7 % en 2017 passant sous la barre symbolique des 3 %, seuil imposé par le pacte de stabilité.

Le Haut Conseil des Finances Publiques, organe indépendant chargé d'évaluer la crédibilité des prévisions budgétaires du gouvernement estime « improbables les réductions des déficits prévues pour le PLF 2017 ». La réalité dépendra du taux de croissance.



- **Les collectivités territoriales levier de réduction du déficit public**

Les concours financiers aux collectivités locales sont une des principales explications de la limitation des dépenses globales qui augmentent tout de même en 2017.

Les efforts imposés contribuent largement à la réduction du déficit public. Le rapport 2016 de la Cour des comptes rappelle que « les administrations publiques locales (APUL) ont contribué pour plus de la moitié à la réduction du déficit public national, qui est passé de 84,8 Md€ en 2014 à 77,5 Md€ en 2015, le solde de cette réduction étant assuré par les administrations de sécurité sociale ».

La nette contraction des dépenses d'investissement des collectivités locales évaluée à -10 % constitue une solution contreproductive pour la croissance, dans un contexte de faiblesse de l'investissement en France et en Europe.

Dépenses de l'État

CP, en Md€	LFI 2016	PLF 2017 (format constant)
Dépenses des ministères	224,7	232,1
Crédits des ministères	216,1	223,4
Taxes affectées plafonnées	8,6	8,7
<i>dont taxes affectées</i>	9,1	9,1
<i>dont contributions exceptionnelles</i>	-0,4	-0,4
Prélèvement sur recettes au profit de l'Union européenne	20,2	19,1
Total hors dette, pensions et concours aux collectivités locales	244,9	251,2
Transferts aux collectivités locales (PSR et mission RCT*)	50,3	47,4
Total des dépenses de l'État, hors charge de la dette et pensions	295,2	298,6
Charge de la dette	44,5	41,8
Contribution au CAS Pensions	46,2	48,0
Dépenses totales de l'État	385,9	388,3

Chiffres clés du PLF 2017 Ministère de l'Economie et des Finances

- Remontée de l'inflation en 2017 après une baisse continue ces dernières années



Variation mensuelle par secteur, en %



* IFS FONDOS / SOURCE INSEE

Après plusieurs années de baisse marquée, l'augmentation des prix va venir alourdir les dépenses, déjà contraintes, du budget ville. L'inflation devrait atteindre 1,1 % en 2017.

- L'objectif indicatif d'évolution de la dépense publique locale

La loi de programmation pluriannuelle des finances publiques 2014-2019, associe étroitement les collectivités territoriales à l'effort de redressement des comptes publics. L'objectif indicatif d'évolution de la dépense publique locale (ODEDEL), est un outil d'analyse et de prévision de la dépense locale.

L'ODEDEL est déterminé après consultation du comité des finances locales et fait ensuite l'objet d'un suivi, au cours de l'exercice, en lien avec ce comité.

L'ODEDEL est plus un outil d'analyse que de pilotage, puisqu'il reste purement indicatif et sans valeur contraignante. Pourtant, symboliquement, il pourrait être perçu comme une atteinte à la libre administration des collectivités locales.

	2015	2016	2017
dépense publique locale	0,30%	1,20%	2,00%
dont dépenses de fonctionnement	1,80%	1,60%	1,70%

L'objectif pour 2017 a été ajusté afin de prendre en compte la revalorisation du point d'indice, le redémarrage progressif de l'investissement et de l'inflation.

Pour la première fois depuis sa création en 2014, cet indicateur est décliné pour chaque échelon de collectivités locales.

Évolution 2017/2016	Collectivités locales	Bloc communal	Départements	Régions
Dépenses totales	+ 2,0%	+ 2,1%	+ 2,2%	+ 0,8%
Dépenses de fonctionnement	+ 1,7%	+ 1,3%	+ 2,6%	+ 1,1%
Dépenses d'investissement*	+ 3,1%	+ 4,7%	-0,5%	+ 0,2%

Source : données PLF 2017 * estimations La Banque Postale Collectivités Locales par déduction des 2 premières lignes

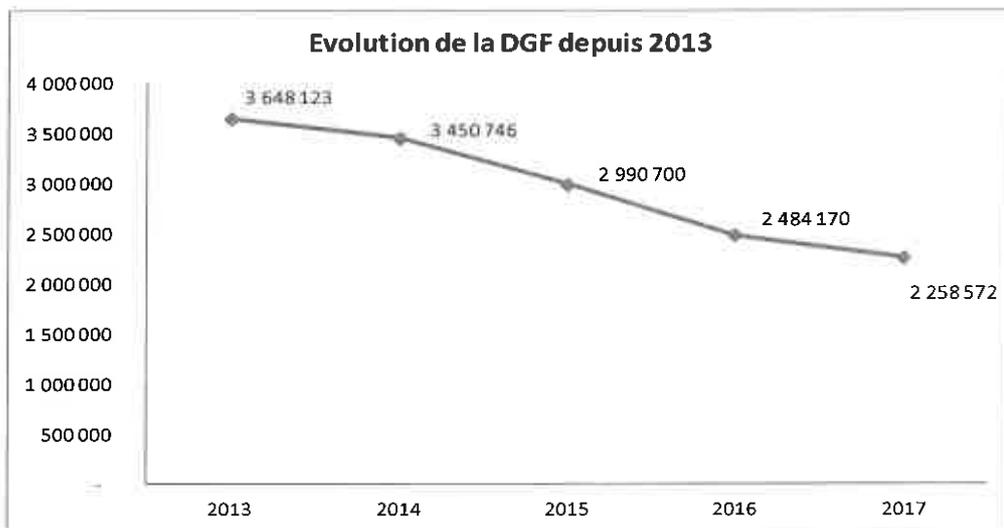
Le Conseil constitutionnel, saisi par plus de soixante sénateurs et plus de soixante députés, a validé le 29 décembre 2016 la loi de finances pour 2017. Il a confirmé la sincérité du budget, pourtant fortement contesté par l'opposition, il pointe cependant « *l'optimisme des hypothèses retenues particulièrement en ce qui concerne le déficit pour 2017* ».

II – LES CONSÉQUENCES DE LA LOI DE FINANCES SUR LE BUDGET DE LA VILLE

- **La réforme de la DGF absente de la loi de finances 2017**

Après un premier report à 2017, la réforme de l'architecture de la dotation globale de fonctionnement du bloc communal a été décalée à 2018, c'est-à-dire après la prochaine élection présidentielle. Elle sera renvoyée à une loi spécifique co-élaborée avec les parlementaires.

Sans revenir dans le détail sur le projet de réforme de la dotation globale de fonctionnement, il est important de rappeler que celle-ci était favorable à la commune de Deuil-la-Barre. En effet, la dotation de la commune aurait progressé au lieu de diminuer ; l'évaluation réalisée fin 2015 avait chiffré le gain potentiel à 200 000 euros.

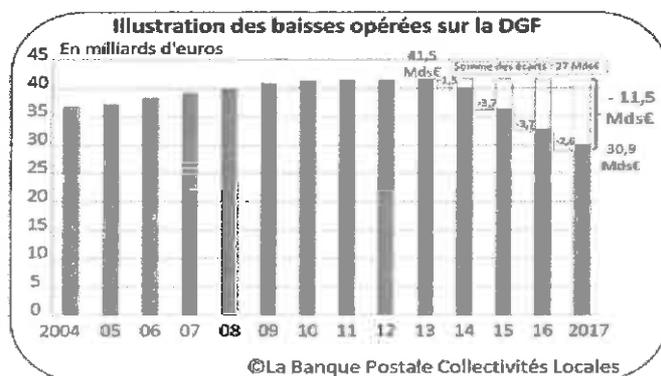


Conformément à l'engagement pris par le Président de la République, la baisse des dotations de l'Etat aux communes et aux intercommunalités en 2017 sera ramenée à 1 milliard d'euros contre 2 milliards d'euros prévus initialement.

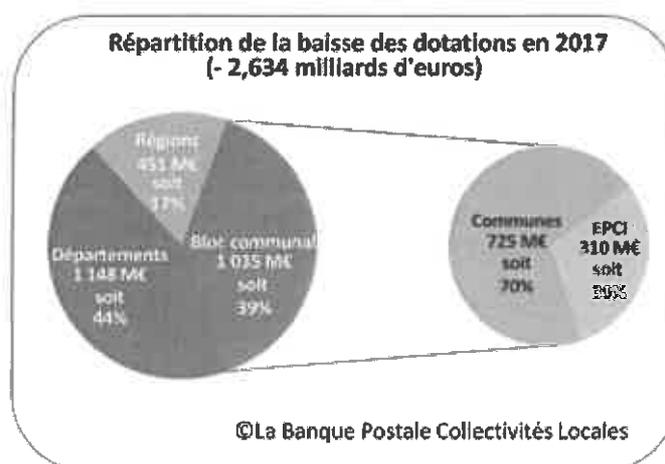
La contribution à la réduction des déficits publics pour Deuil-la-Barre est ainsi évaluée à 235 000 euros pour 2017 contre 471 000 euros si aucun allègement de l'effort consenti n'était intervenu.

Depuis 2013, la dotation globale de fonctionnement a ainsi été diminuée de près de moitié passant de 3 648 123 euros en 2013 à 2 258 000 euros en 2017, soit une perte totale de **1 390 123 euros** en 4 ans.

Il apparaît clairement que quelles que soient les majorités passées, un tel repli des dotations d'Etat n'avait jamais été imposé aux collectivités territoriales.



L'effort principal ne portera pas en 2017 sur le bloc communal comme les années précédentes mais sur les départements.



- **Montée en charge de la péréquation verticale accompagnée d'un recentrage de la DSU avec pour Deuil-la Barre un risque de sortie du dispositif**

La péréquation verticale consiste, pour l'État, à répartir équitablement les dotations qu'il verse aux collectivités territoriales. La répartition des dotations de péréquation fait intervenir des critères de ressources et de charges qui sont mis en œuvre par le biais d'un indice synthétique.

La DSU sera réservée aux 2/3 des communes de plus de 10 000 habitants contre ¾ aujourd'hui passant ainsi de 751 à 668 communes éligibles.

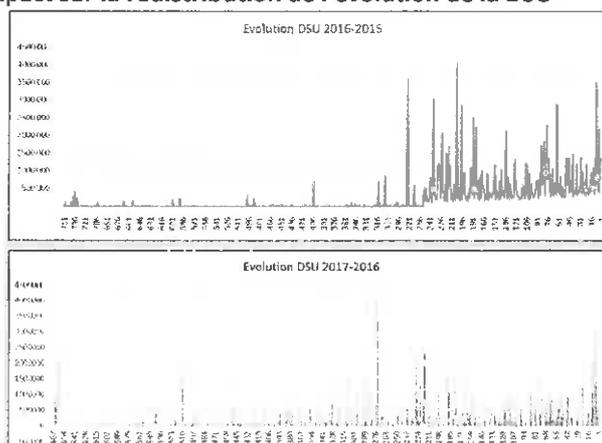
Les dotations de péréquation bénéficient d'un abondement historiquement élevé de 180 millions d'euros. Afin d'éviter les effets de seuil induits par la DSU cible, celle-ci est supprimée au profit d'un coefficient de 1 à 8, entre la première et la dernière commune. Ainsi, la progression de l'enveloppe, sera répartie entre 668 communes au lieu des 250 premières.

Les communes nouvellement éligibles à la DSU ne pourront bénéficier dès la première année de la part liée à la majoration de la DSU.

Une garantie de sortie est prévue pour les communes perdant l'éligibilité en 2017 :

- En 2017, 90 % du montant de la DSU perçu en 2016,
- Puis en 2018, 75 % de montant perçu en 2016,
- Enfin, en 2019 à 50 % du montant perçu en 2016.

Impact sur la redistribution de l'évolution de la DSU



La loi de finances 2017, instaure une modification des pondérations de l'indice synthétique de ressources et de charges pour l'éligibilité à la DSU. Une part plus importante de l'indice est dorénavant accordée au critère du revenu au détriment du potentiel financier.

Le potentiel financier représente la masse de recettes que la commune serait en mesure de mobiliser si elle appliquait des décisions « moyennes » en termes de fiscalité, ajoutée au montant de la dotation globale de fonctionnement perçue.

Plus le potentiel est élevé, plus une commune peut être considérée comme riche.

Critères indice DSU	Pondération des critères en 2016	Pondération des critères LF 2017
Potentiel financier par habitant	45%	30%
Part des logements sociaux	15%	15%
Part des APL dans les logements	30%	30%
Revenu par habitant	10%	25%

Actuellement classée au **561^{ème} rang**, la modification des pondérations de l'indice va se traduire par **l'évolution des positions des communes entre 2016 et 2017. Le relèvement du critère revenu au détriment du potentiel financier risque d'être défavorable à la commune.**

En effet, le potentiel financier de la Ville est inférieur au potentiel moyen de la strate alors que le revenu par habitant est quant à lui supérieur au revenu moyen.

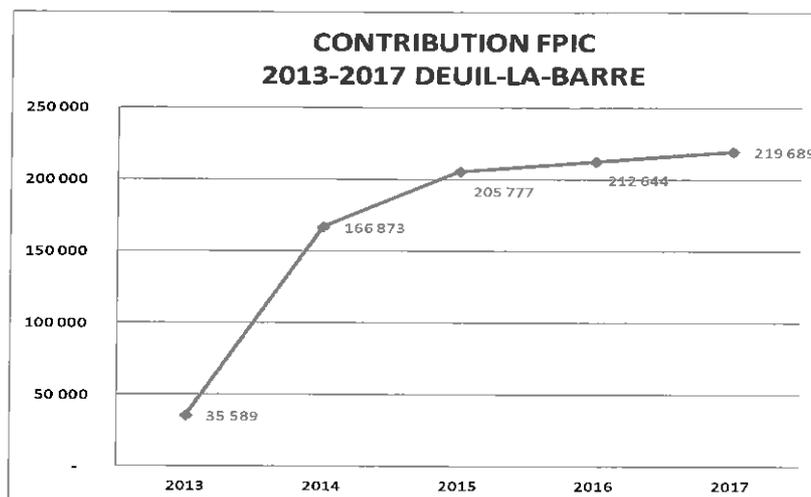
Le montant versé au titre de la DSU est aujourd'hui de 407 263 euros, la perte de cette ressource impacterait fortement les finances de la ville.

- **Gel de l'enveloppe du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)**

L'enveloppe du FPIC est maintenue à 1 Md € mais **les situations individuelles seront très significativement modifiées en raison de la refonte du paysage intercommunal au 1^{er} janvier 2016** en application des schémas départementaux de coopération intercommunale. Le montant du FPIC ne sera connu que tardivement (généralement aux alentours du mois de mai) son impact risque de ne pas être négligeable sans pour autant pouvoir être évalué.

Les élus du comité des finances locales ont demandé que soient réalisées des évaluations chiffrées concernant les impacts fiscaux et financiers des changements de périmètre, en particulier en ce qui concerne le FPIC.

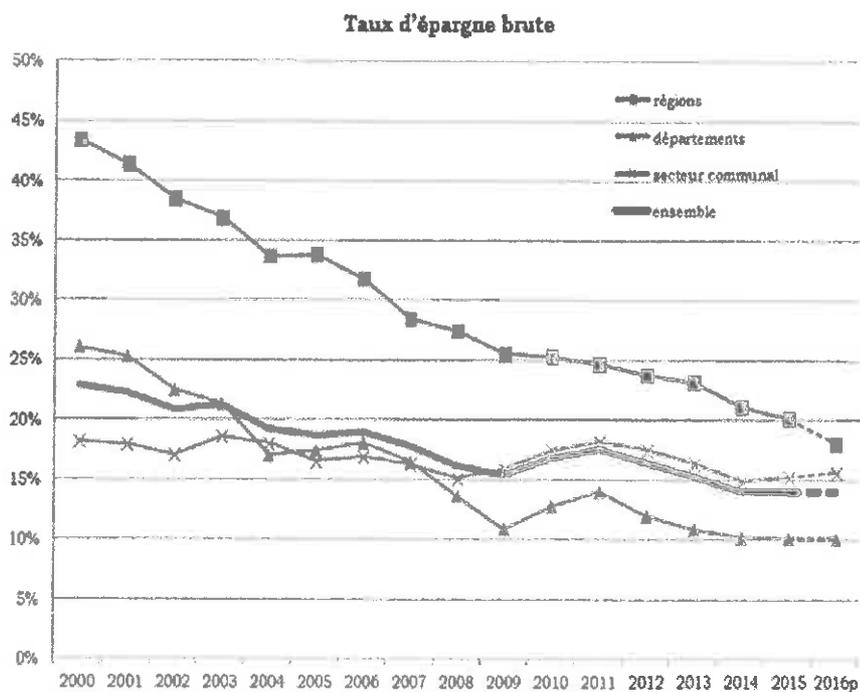
Le premier ministre a annoncé qu'il ne serait matériellement pas possible pour la Direction Générale des Collectivités Locales de procéder aux simulations attendues.



- **Des incertitudes institutionnelles et conjoncturelles marquent l'après 2017**

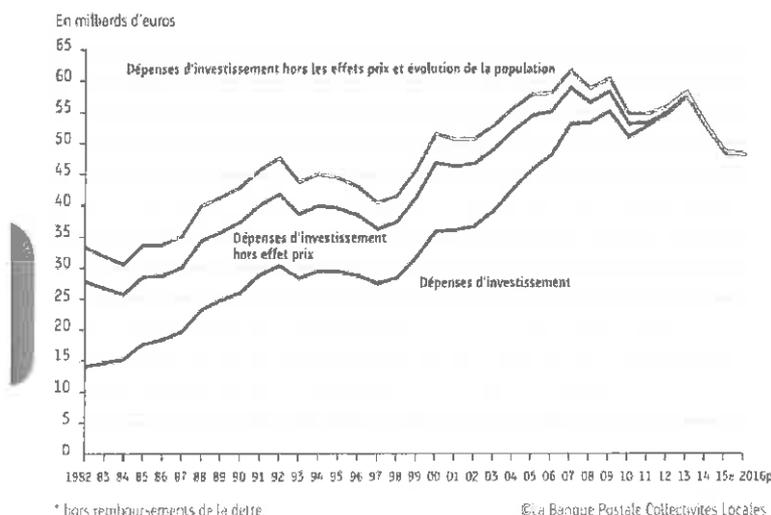
Les collectivités territoriales ont dû s'adapter aux baisses successives des concours de l'Etat en réduisant principalement les dépenses d'investissement. Le contexte actuel laisse présager une nouvelle phase de baisses des dotations dans le cadre des efforts budgétaires qui seront demandés à toute la sphère publique.

Les marges de manœuvre sont désormais réduites voire inexistantes tant l'impact a été brutal sur les finances locales. Une nouvelle baisse de dotation conduirait au déséquilibre des budgets communaux ainsi qu'à la détérioration des infrastructures et du patrimoine faute d'entretien et d'investissement.



Source : Observatoire des finances locales

Les dépenses d'investissement* des collectivités locales



III – UN DIFFICILE EQUILIBRE BUDGETAIRE ENTRE DES DEPENSES CONTRAINTEES ET DES RECETTES LIMITEES

En 2007, la Ville a eu l'opportunité de réaliser un programme de rénovation urbaine qui n'était pas inscrit dans sa planification budgétaire. Les emprunts structurés, offraient des conditions avantageuses, permettant de retrouver les marges de manœuvre budgétaire nécessaires. Beaucoup de collectivités françaises (environ 1700) ont souscrit à ces emprunts, parmi elles de nombreuses entités de notre taille mais aussi de grandes villes, Conseils Généraux et Régions.

Les banques étaient dans l'obligation d'indiquer le Taux Effectif Global précisant le taux d'intérêt maximal que devait supporter la collectivité. Ce taux était inférieur à 4 % pour les deux contrats de la ville.

Au sein des contrats et de la documentation commerciale, le risque inhérent à la variation de la parité €/CHF n'apparaissait pas. C'est en partie le défaut de conseil qui a conduit à entamer une procédure à l'encontre de l'organisme de prêt DEXIA et l'aspect spéculatif de ces contrats. Ces points ont d'ailleurs été relevés par la cour des comptes en 2010.

Le risque supporté par la Ville est d'autant plus fort qu'il est illimité, puisque l'évolution du taux n'est pas plafonnée.

En 2014, puis en 2015, l'Etat a décidé la mise en place d'un fonds de soutien aux collectivités ayant des emprunts structurés. Afin de leur permettre de racheter les prêts auprès des banques, l'Etat finance une partie des indemnités que doivent les collectivités. Dans le même temps, les procédures judiciaires ont été suspendues.

Nous avons décidé en mars 2016 de signer un protocole transactionnel pour sortir la Ville des emprunts toxiques et bénéficier du fonds de soutien.

Le décaissement des intérêts dû à la SFIL (ex-DEXIA), suite à la suspension du paiement liée à la procédure, élément de contexte incontournable, va peser très lourdement sur la section de fonctionnement des exercices 2017 et 2018.

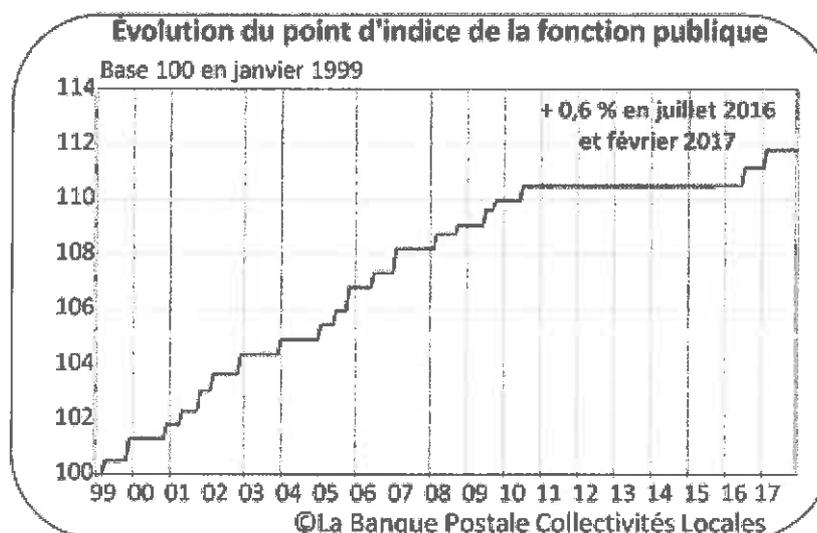
Le budget 2016 a pu absorber la première phase de remboursement de 922 000 euros principalement grâce aux provisions pour risques comptabilisées à cet effet ainsi qu'à l'absence de règlement d'échéances pour le nouvel emprunt renégocié.

Or, ces facteurs disparaissent dès 2017, la section de fonctionnement devra supporter un décaissement de 1 200 000 euros en intérêts sur un budget global de fonctionnement évalué à 26 180 000 euros, soit 4,5 % du budget total.

Hors intérêts de la dette, le budget 2017 reconduit les montants votés en 2016, cette stabilité apparente impliquera néanmoins d'importants efforts de gestion.

- **une consolidation des efforts réalisés sur les charges de personnel**

Les perspectives du compte administratif 2016 laissent apparaître une stagnation de la masse salariale entre 2015 et 2016 alors même qu'une augmentation du point d'indice a été appliquée en juillet 2016 après plus de 5 années de gel.

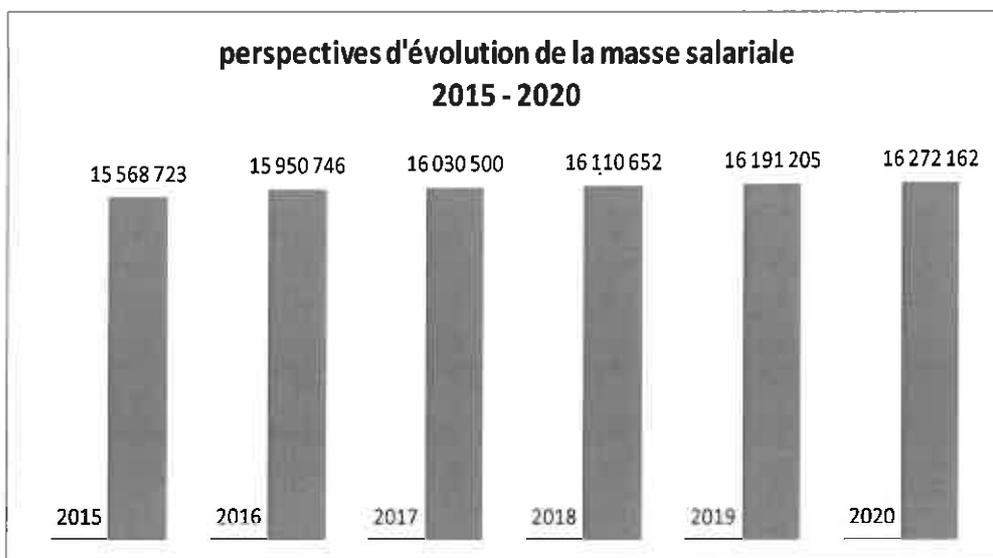


La démarche de maîtrise des ressources humaines entamée depuis 2014 commence donc à produire ses effets.

Les mesures mises en œuvre pour consolider et intensifier cette tendance sont :

- La fermeture de la crèche familiale
- La sortie du dispositif politique de la Ville et la perte du financement de la Maison de La Réussite Educative a conduit à la fermeture de cette structure (suppression de 2 postes et mutation interne des autres)
- La poursuite de la réorganisation des services débutée en 2014
- Le remplacement sélectif des départs (retraites, mutation, démission...)
- Diminution des heures supplémentaires
- Gel des créations d'emplois
- Suivi rigoureux du tableau des effectifs

L'ensemble de ces données, sauf mesures nouvelles, nous permet d'envisager une progression limitée de 0,5 % de la masse salariale pour 2017, mais également pour les années à venir. La progression naturelle de la masse salariale, par l'avancement de carrière et l'évolution des charges patronales s'établit en moyenne autour de 2 % par an, l'objectif fixé à 0,5 % implique de poursuivre la gestion rigoureuse de ce poste de dépenses.



Nota : Seule l'année 2015 intègre les remboursements de charges sécurité sociale et prévoyance (chapitre 013).

En 2017, les charges de personnel vont représenter 61 % des dépenses de fonctionnement, ce ratio bien qu'important doit tout de même être relativisé. En effet, le montant par habitant est de 701 euros pour Deuil-la-Barre, montant inférieur au montant départemental, régional et national pour la même catégorie démographique.

	Montant par habitant	montant en € par hab pour la catégorie démographique			
		Deuil	département	région	national
Charges de personnel 2015 montant net	15 568 723,00	701	721	816	763

Source : fiches financières 2015 ratio de niveau ministère des finances

- **Les charges à caractère général globalement contraintes**

Les dépenses de gestion courantes comptabilisées au chapitre **011**, représentent un peu moins de 25 % des dépenses de fonctionnement, évaluées à 26 200 000 € en 2017.

Les charges comptabilisées à ce chapitre concernent les dépenses relatives au fonctionnement de notre Ville. Ce poste est aujourd'hui le seul à pouvoir offrir quelques rares marges de manœuvre.

Compte tenu de la nature de ces dépenses, ce poste est difficilement compressible, au regard des contrats d'entretien, des contrats de maintenance, des fluides, de l'affranchissement, des réparations courantes,

des assurances, etc. Ces charges pèsent pour une grande part puisque elles sont constitutives de 80 % de cette enveloppe.

En 2017, la remise en concurrence du marché de restauration collective pourrait offrir quelques perspectives d'économie du fait de l'absence d'investissement pour le futur titulaire. Un simple contrat de livraison de repas devrait être moins coûteux sous réserve de l'évolution des prix du marché.

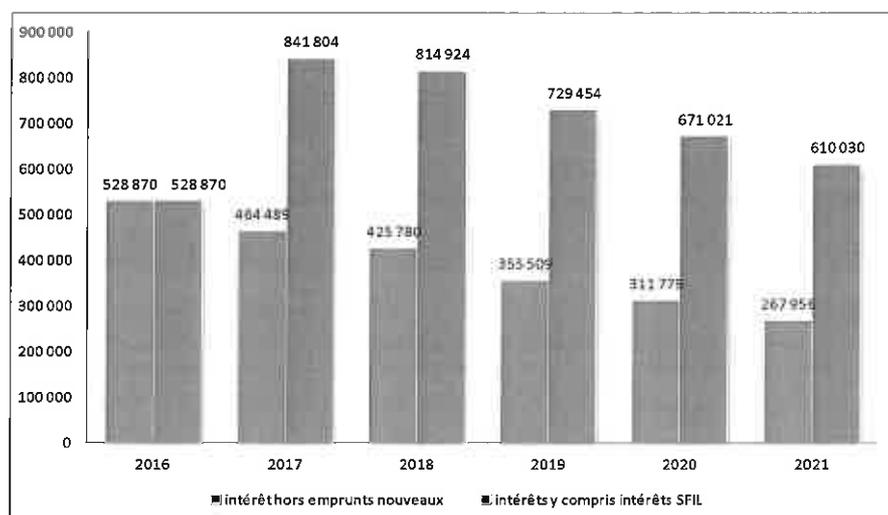
En complément, la gestion des fluides au quotidien avec un suivi régulier des consommations, le recours au groupement de commandes avec les différentes entités de la Ville pour obtenir des prix compétitifs, viendront faire diminuer les coûts de fonctionnement courant.

En conséquence, les marges d'économies immédiates ne peuvent porter que sur 20 % des dépenses de gestion courante. Les dépenses concernées portent sur l'achat de fourniture, de matériel, de prestation (locations de car, artistes....). La recherche continue du meilleur coût, la mise en concurrence systématique ainsi qu'une mutualisation accrue seront autant de leviers de gestion permettant de contenir la progression de cette enveloppe dans un contexte de reprise de l'inflation.

- **Le poids des intérêts liés à la renégociation des emprunts structurés**

Le budget 2017 intégrera la première annuité de l'emprunt relatif au refinancement des emprunts structurés avec la SFIL, contracté en avril 2016, pour un montant total de 12 448 069,13 euros.

Le graphique ci-dessous, permet de visualiser l'évolution prévisionnelle des intérêts, hors emprunts nouveaux. Le taux de renégociation de l'emprunt SFIL (ex-Dexia), intègre une partie de l'indemnité compensatrice dérogatoire, due par la Ville, pour un montant de 2 749 000 euros.



L'accroissement du montant des intérêts sera accentué en 2017 et 2018 par le remboursement des impayés SFIL pour 1 200 000 euros et 982 674,48 euros pour chacun des exercices concernés.

Perspectives de recettes

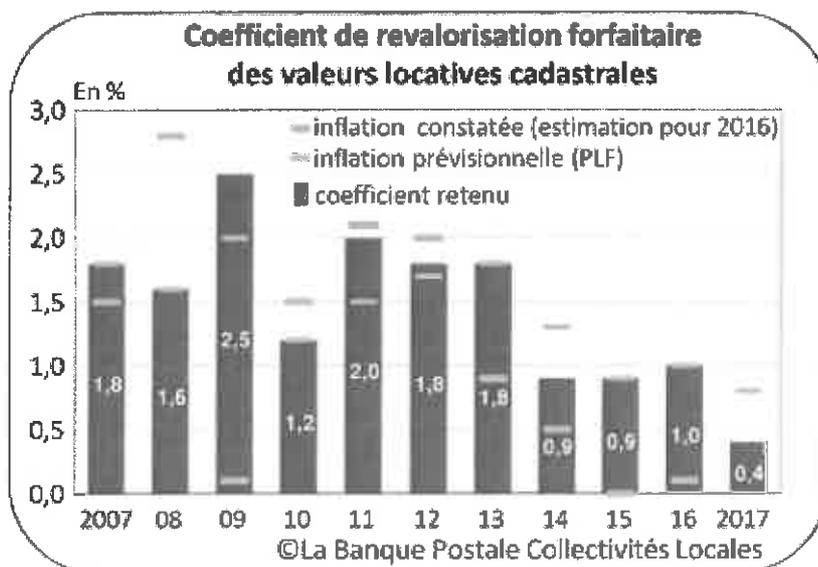
La prévision de recettes pour 2017 est inférieure à l'exercice 2016. Cette diminution s'explique, pour partie, par la poursuite de la baisse des dotations imposée à tout le bloc communal, mais également par un montant de provisions pour risques trois fois moins important en 2017 par rapport à 2016, soit respectivement 922 917 euros et 377 083 euros.

En 2013, dans le cadre du contentieux opposant la Ville à Dexia une provision pour risques a été constituée parallèlement à la suspension du paiement des intérêts. Les sommes épargnées ont été en partie reprises en 2016, le solde sera récupéré en 2017.

Le fonds de soutien aux emprunts toxiques viendra en partie soulager le budget Ville avec 409 128,21 euros perçus annuellement jusqu'en 2028 pour un montant total de 5 318 666,70 euros.

Concernant les autres recettes :

- La refonte tarifaire de la restauration collective réalisée en 2016 a permis de nous rapprocher des prix pratiqués dans les communes avoisinantes.
- La mise en conformité des montants des loyers et la facturation des charges locatives à tous les occupants permettront une consolidation du produit perçu en 2016 à ce titre.
- Le dynamisme des bases constaté depuis 2015 devrait connaître un ralentissement du fait des exonérations accordées par l'Etat aux foyers modestes, partiellement compensées, ainsi que l'alignement de la revalorisation des bases de Taxe d'habitation sur l'inflation soit 0,4 % pour 2017 prévu dans la loi de finances.



- **La mise en place d'un plan rigoureux de maîtrise des dépenses**

La situation financière de la Ville conduit à la mise en place d'un plan de retour à l'équilibre dont les principaux axes sont les suivants :

- La poursuite de la gestion rigoureuse de la masse salariale permettant l'absorption du Glissement Vieillesse Technicité à budget quasi constant (+ 0,5 % par an).
- La renégociation des marchés de chauffage et de restauration collective.
- Le resserrement de l'action culturelle municipale priorisant les manifestations emblématiques de notre Ville.
- Les économies sur des postes internes significatifs : reprographie, eau, électricité, mutualisation accrue des véhicules.

- **Un équilibre budgétaire fortement compromis**

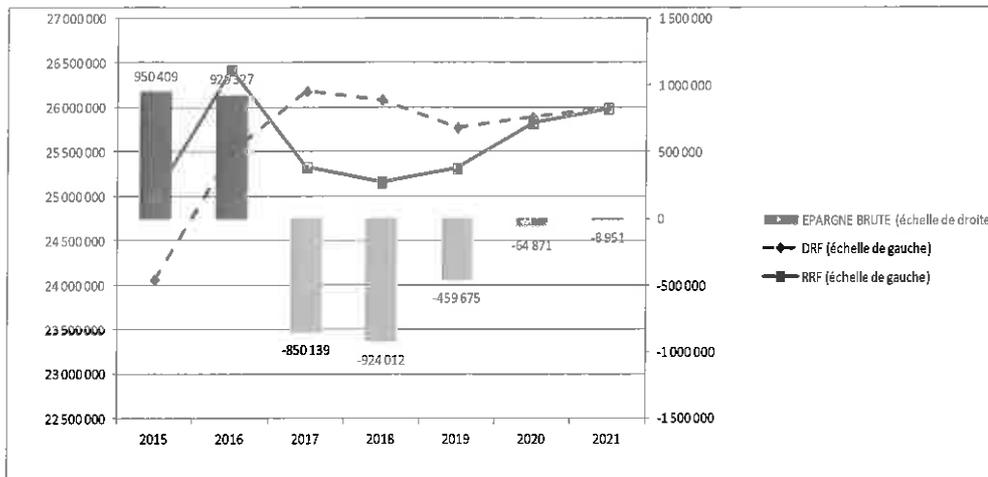
La contraction des recettes réelles de fonctionnement pour l'exercice 2017, en grande partie due à un montant de provision pour risques nettement inférieur à celui de 2016, additionnée aux faibles marges de manœuvre des dépenses de fonctionnement, conduisent au déséquilibre prévisionnel de la section de fonctionnement.

L'effet ciseau résultant d'une évolution inverse des dépenses et des recettes de fonctionnement est une menace redoutée par les collectivités territoriales. Après 3 années de gel des dotations entre 2011 et 2014, la diminution des concours financiers de l'Etat concomitamment à son désengagement et aux décisions nationales imposées, partiellement compensées, ont fragilisé l'équilibre des finances locales.

La réforme des rythmes scolaires, les normes techniques nationales, les dispositions applicables à la fonction publique territoriale ont considérablement ébranlé les finances des collectivités territoriales.

Ce contexte national tendu est aggravé pour Deuil-la-Barre par le poids du décaissement de 1 200 000 euros d'intérêt impayés comptabilisés en fonctionnement. Cette situation financière déjà marquée par une chute de notre épargne nette conduit à une impasse budgétaire.

	2015	2016		2017		2018		2019		2020		2021	
DRF	24 066 418	25 490 265	5,92%	26 180 732	2,71%	26 085 639	-0,4%	25 773 859	-1,2%	25 888 215	0,44%	25 998 238	0,4%
RRF	25 016 827	26 419 592	5,61%	25 330 593	-4,12%	25 161 627	-0,7%	25 314 184	0,6%	25 823 344	2,01%	25 989 267	0,6%
EPARGNE BRUTE	950 409	929 327		-850 139		-924 012		-459 675		-64 871		-8 951	



• Un recours encadré et modéré au levier fiscal

Les exercices 2017 et 2018, vont supporter, outre les premiers remboursements de l'emprunt contracté en mars 2016 pour 12 448 069,13 euros (du fait de la renégociation des emprunts toxiques incluant les indemnités pour remboursement anticipé pour 6 450 000 euros), le paiement des intérêts dûs dans le cadre du contentieux entamé à l'encontre de la SFIL (ex-DEXIA). Ces montants très importants constituent un véritable handicap pour les finances de la Ville.

Les efforts de gestion réalisés depuis 2014, parfois accompagnés de décisions difficiles, vont être poursuivis et intensifiés. Pourtant, ce travail entamé depuis maintenant 3 ans ne permet pas aujourd'hui de faire face à l'augmentation de nos charges de fonctionnement.

L'équilibre budgétaire étant compromis et sans autre ressource envisageable nous devons prendre la responsabilité de proposer au Conseil Municipal une augmentation des impôts locaux de 10 % maximum qui sera étalée sur les exercices 2017 et 2018 soit 5 % par année. Conformément aux articles L. 1612-4 à L. 1612-7 et L. 1612-14 du CGCT le budget doit être présenté en équilibre, cette obligation est vérifiée par le contrôle budgétaire exercé au sein des services du Préfet, en cas de déséquilibre celui-ci doit saisir la Chambre Régionale des Comptes.

Cette décision, difficile, permet à la Ville de présenter un budget en équilibre mais également de solder définitivement l'antériorité liée aux intérêts des emprunts toxiques tout en continuant à garantir la qualité du service public et la maîtrise de nos choix budgétaires.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
TAXE D HABITATION	15,43	15,58	15,73	15,73	15,73	15,73	16,52	17,34	17,34	17,34	17,34
TAXE FONCIER PROPRIETES BATIES	18,85	19,04	19,22	19,22	19,22	19,22	20,18	21,19	21,19	21,19	21,19
TAXE FONCIER PROPRIETES NON BATIES	75,35	75,35	76,82	76,82	76,82	76,82	80,86	84,69	84,69	84,69	84,69

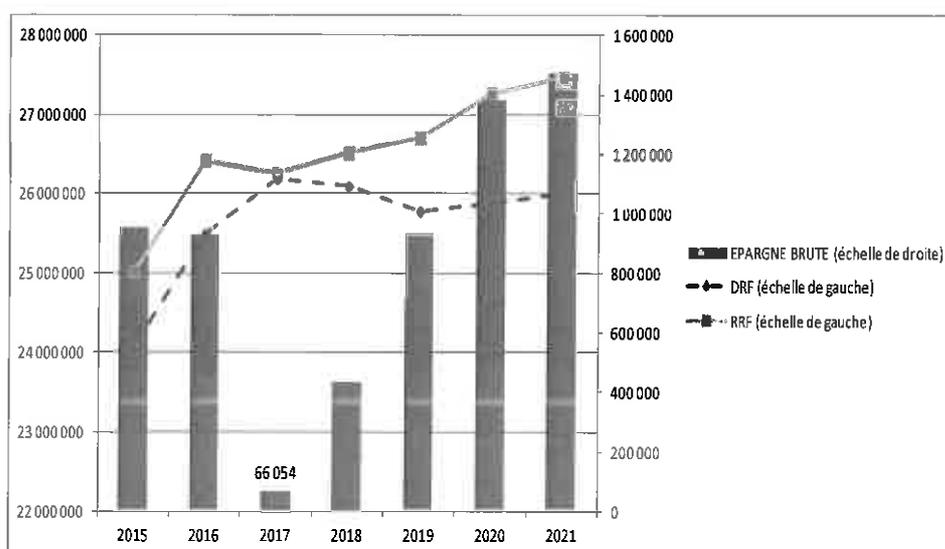
Une évaluation du 8 février 2016, réalisée par les services de la Fiscalité Directe Locale, a estimé la hausse moyenne de cotisation en 2017 à 41 euros

pour la taxe d'habitation et à 33 euros pour la taxe foncière, ces éléments correspondent à des montants moyens issus des données statistiques des rôles émis en 2016. Les cotisations varieront bien évidemment en fonction des locaux de chaque contribuable.

Une projection de l'évolution de la situation financière fait apparaître une reconstitution de l'épargne brute en 2018 pour devenir significative en 2021. Cette prospective prend pour hypothèse une poursuite de la baisse des dotations, elle se veut sincère, réaliste et prudente. Cependant, les débats actuels tout comme les incertitudes institutionnelles ne permettent pas de garantir les évolutions proposées.

EVOLUTION AUTOFINANCEMENT AUGMENTATION D IMPOTS 10 % SUR 2 ANS

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
DRF (échelle de gauche)	24 066 418	25 490 265	26 180 732	26 085 639	25 773 859	25 888 215	25 998 238
RRF (échelle de gauche)	25 016 827	26 419 592	26 246 786	26 519 263	26 705 625	27 270 304	27 468 225
EPARGNE BRUTE (échelle de droite)	950 409	929 327	66 054	433 624	991 766	1 382 088	1 469 987



IV – UNE SECTION D INVESTISSEMENT CONTRAINTE FINANCEE PAR L'EMPRUNT

Pour faire face à l'accroissement des charges pesant sur la section de fonctionnement les collectivités territoriales ont largement rogné sur les dépenses d'investissement.

L'absence d'épargne nette conduit tout naturellement à fortement réduire les dépenses d'équipement. Toutefois, l'absence d'investissement conduit irrémédiablement à la détérioration du patrimoine existant venant ainsi peser sur la section de fonctionnement.

Nous avons fait le choix de consacrer pour les années à venir, et jusqu'à l'amélioration de notre situation financière une enveloppe de 3 millions d'euros pour les travaux d'investissement courant et pour les projets nouveaux.

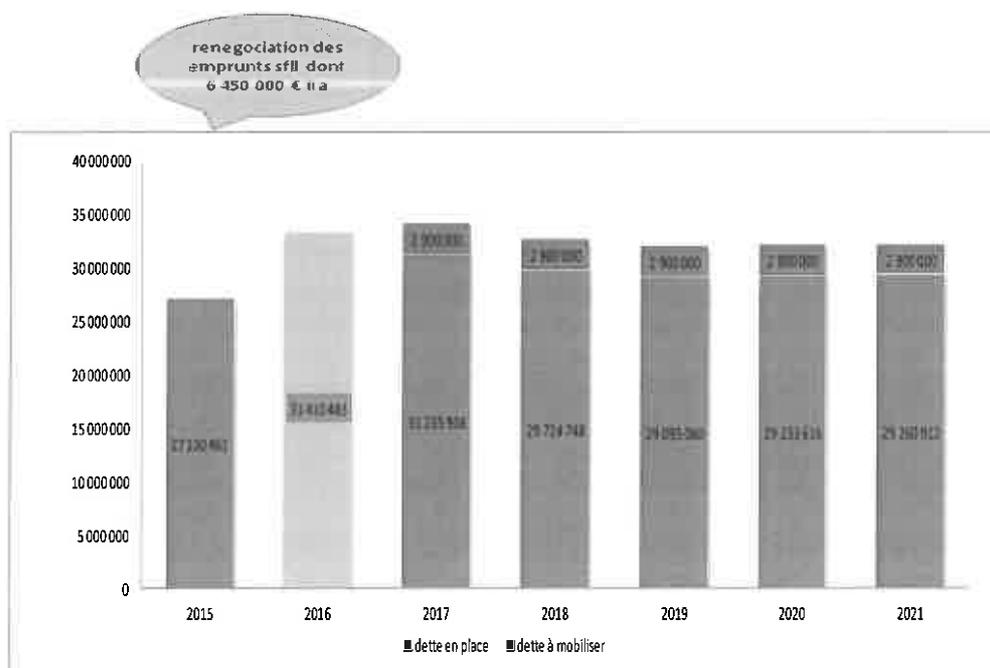
- Des dépenses d'investissement recentrées autour d'axes prioritaires :
 - La poursuite des investissements relatifs aux engagements pluriannuels tels que les travaux d'accessibilité, la création du pôle

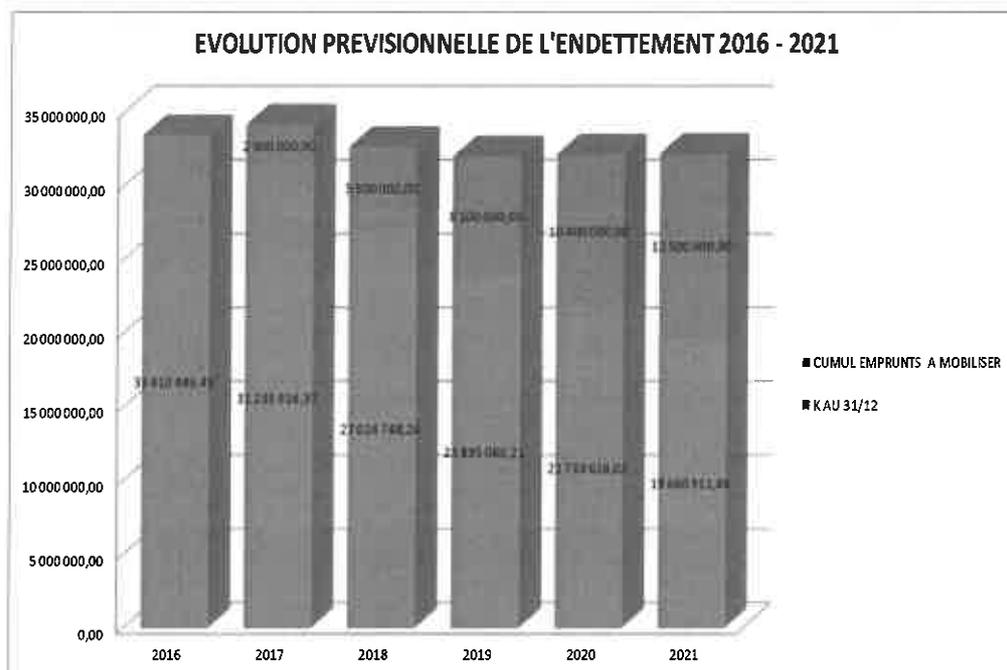
santé et du point police, la dernière tranche des travaux du cimetière, la modernisation de l'éclairage public, la révision du plan local d'urbanisme, la construction du commissariat de police, etc.

- Le maintien **des travaux dans les écoles** afin d'offrir les meilleures conditions d'accueil et absorber la croissance des effectifs.
- La conservation d'une enveloppe destinée à **l'achat de matériel actuellement loué** afin de faire diminuer ce poste de dépenses en fonctionnement.
- Acquisition des anciennes imprimeries Buignet dans l'optique de **dynamiser le centre historique** autour de l'église.
- Mise en place d'un **plan de circulation douce** parallèlement à la première phase de réalisation de la coulée verte.

● Un endettement important mais contenu

Le recours à l'emprunt restera la principale source de financement de la section d'investissement. Une enveloppe annuelle évaluée à 3 millions d'euros a été retenue, ce montant va permettre de maintenir un niveau d'investissement acceptable tout en stabilisant autour de 32 millions d'euros l'encours de dette.





- **Mise en place d'un plan de cessions pour permettre le financement d'une partie de l'investissement**

La Ville dispose d'un patrimoine immobilier riche et diversifié, les acquisitions réalisées au cours du temps avaient pour objectif de disposer de réserves foncières nécessaires à la réalisation de projets municipaux.

L'évolution d'une partie des projets d'origine conduit aujourd'hui à s'interroger sur la nécessité pour la Ville de conserver la totalité de son patrimoine privé. Une étude réalisée sur les propriétés de la Ville a permis de dégager un possible plan de cession divisé en 3 parties :

- Les biens cessibles immédiatement du fait de projets abandonnés tels que l'extension du collège Denis Diderot avec la vente du pavillon Eugène Lamarre en 2017.
- Les biens placés sous le Plan d'Exposition au Bruit, acquis avant la mise en place de ce dispositif, actuellement cessibles à perte sauf en cas d'assouplissement des règles de constructibilité.
- biens inclus dans l'emprise d'un projet de plus grande ampleur qui feront l'objet d'une Zone d'Aménagement Concertée lors de la révision du Plan Local d'Urbanisme.

Les recettes issues de la cession de ces biens permettront soit le financement d'acquisitions immobilières plus pertinentes soit le financement de dépenses d'équipement supplémentaires ».

Madame le Maire : Merci beaucoup, Madame FAUQUET. C'est un petit peu long mais vous avez bien tenu sur la distance. Merci beaucoup de la qualité en tout cas de ce document. Je voulais également remercier, bien-sûr, Madame KAHIL et Monsieur AUBERT qui ont travaillé sur ce document et puis plus particulièrement Monsieur DUBOURGNOUX, qui est avec nous ce soir, Monsieur le Trésorier, et qui

nous a accompagnés autour de la mise en place de ces documents seulement pour cette année mais à plus long terme également. Merci Monsieur DUBOURGNOUX. Donc, maintenant je vous écoute, puisque nous sommes dans un débat ; Débat d'Orientation Budgétaire donc la parole vous est donnée. Monsieur GAYRARD.

INTERVENTION DE Monsieur GAYRARD

J'avais quelques remarques sur le document, qui est bien fait mais qui débute par un long développé de politique générale qui égratigne la gestion financière du Gouvernement, qui fustige la baisse des dotations dont la DGF. Moi, je ne suis pas un défenseur zélé du gouvernement HOLLANDE mais, par curiosité, j'ai quand même regardé ce que proposaient les candidats aux Présidentielles en la matière, et oh surprise !, je me suis aperçu que les politiques qui étaient énoncées en la matière, étaient parfois sensiblement les mêmes ; je reprends, donc Monsieur JUPPE, alors Monsieur JUPPE s'est retiré mais quand même à titre indicatif, je vais vous dire ce qu'il envisageait de faire ; donc effort d'économies des Collectivités Territoriales, 10 à 15 milliards d'euros. Monsieur FILLON vu que c'est le champion en la matière, 100 milliards d'euros en 5 ans ; et Monsieur MACRON, sur 5 ans, une baisse des dépenses de 10 milliards d'euros. Et les seuls qui, finalement, ne se sont pas exprimés sur ce point-là, sont Messieurs MELENCHON et HAMON, donc je ne saurai trop vous recommander d'en tirer des conclusions lors du vote, puisque eux accèderont sans doute à vos demandes. Au-delà de ça, j'avais des remarques concernant le chapitre relatif à l'endettement. J'avais une 1^{ère} interrogation concernant l'évolution prévisionnelle de l'endettement, jusqu'en 2021. On voit que ça évolue entre 30 et 35 millions d'euros. Or l'an dernier, les prévisions, qui étaient faites dès 2017, affichaient 39 millions d'euros en 2017, 37 millions en 2018, puis 33 millions en 2019 pour régresser ensuite donc, je m'interrogeais sur cette différence assez significative entre les 2 prévisions, celle de l'année dernière et celle de cette année. Et j'avais une autre remarque concernant les emprunts toxiques donc il est lourdement insisté sur le poids des emprunts toxiques dans les charges de la commune. Alors, on ne comprend toujours pas bien comment, par rapport à ces charges, finalement, le coût global, le coût supplémentaire global des emprunts toxiques est évalué à 700 000 euros par rapport à une situation au fil de l'eau. C'est dommage que Monsieur DUFOYER n'ait pas accepté de nous répondre sur ce point-là, pour qu'on puisse véritablement comprendre comment étaient calculés ces fameux 700 000 euros.

Madame le Maire : Y a-t-il d'autres questions ? Ou remarques de votre Groupe ? On va les prendre en série.

INTERVENTION DE Monsieur RIZZOLI

Je rebondirai sur ce que dit mon collègue Vincent GAYRARD, au nom de notre Groupe, et j'aurai donc une remarque bien sûr, sur la forme et le fond de ce Débat d'Orientation Budgétaire, et bien sûr, nous aussi nous remercions les services de la Ville, pour ce travail que nous savons considérable. Sur la forme, il nous apparaît quand même que le Débat d'Orientation Budgétaire est un peu décousu. Tout d'abord, notons que le Conseil Municipal était prévu le 13 mars ; le site de la mairie prévoyait, il y a encore une semaine, cette date. Il convient donc, de s'interroger sur des changements aussi importants surtout qu'il y a eu aussi en rajout un Conseil Municipal, fin mars. Nous pensons que changer les dates de Conseils Municipaux à 1 mois de l'échéance, traduit certainement une grande fébrilité à l'image des finances de la Ville. A moins que ce ne soit la stratégie du choc envers les Elus minoritaires ;

comme les parents qui plaçaient leurs enfants à la cantine le mercredi midi ou avaient des assistantes maternelles. Comparaison n'est pas raison mais l'année dernière, vous nous aviez fourni un calendrier de préparation du Budget Primitif avec toutes les réunions, avec leurs dates, c'était donc possible de le refaire cette année. Sur la forme, toujours, il me semble que la présentation est quand même trompeuse, je serai encore plus sévère que mon collègue Vincent GAYRARD. Nous sommes en effet surpris, très dubitatifs de constater que la présentation des documents a changé. Pour un DOB qui montre de grandes préoccupations, j'entends parler de Préfet, de Chambre Régionale des Comptes, dans ce DOB. On aurait aimé une continuité dans les tableaux de bord, pour comprendre le passé, le présent et le futur des finances de la Ville. A mon avis, il y a eu énormément de temps de perdu pour faire une nouvelle présentation et j'imagine que, effectivement, le personnel de la mairie a dû beaucoup travailler. Si vous reprenez d'ailleurs le dossier du Conseil Municipal du précédent Débat d'Orientation Budgétaire, en avril 2016, et que vous cherchez à comparer les chiffres, eh bien bonne chance, il n'y a même plus de sommaire. Sur les 5 premières pages...

Madame le Maire : Je suis là Monsieur RIZZOLI ; vous vous adressez au public là-bas, je pense ; lors de ce Conseil Municipal...

Monsieur RIZZOLI : ... il y a 35 personnes autour du Conseil Municipal. Alors Madame le Maire, si vous me le demandez, il n'y a aucun problème pour que je...

Madame le Maire : ... non mais vous avez changé de positionnement, donc ça m'étonne.

Monsieur RIZZOLI : ... je pensais faire un balayage mais si je ne...

Madame le Maire : Alors balayez, balayez... Allez-y.

Monsieur RIZZOLI : ... Veuillez m'en excuser, Madame le Maire.

Madame le Maire : Ça sera plus propre.

Monsieur RIZZOLI : Si vous reprenez donc ces dossiers, il y a donc une grosse différence entre les 2 présentations. Les 5 premières pages de ce Débat d'Orientation Budgétaire, à notre avis, proposent une analyse économique nationale très partisane. Vous passez votre temps, dans ce document, à parler de situation nationale pour masquer les problèmes locaux dus à la gestion, depuis des décennies, de cette ville. Et la forme annonce donc le fond. Je pense que, nous pensons, que ce Débat d'Orientation Budgétaire est en contraction avec vos promesses de campagne, je vous cite, « je réduirai la pression fiscale des ménages ». Vous aviez promis, et c'était un engagement numéro 1 de votre principal document de campagne, de réduire, or, déjà en tant que Vice-présidente du Conseil Départemental, vous avez augmenté de 30 % la part Départementale des impôts fonciers. Et aujourd'hui, vous nous proposez une augmentation de 10 %, enfin si je voulais être précis, 2 fois 5 %. Ce DOB est en contradiction aussi, avec une autre promesse de campagne, « je réduirai la dette de la commune » depuis 2014 votre majorité a fait exploser la dette et je pense, nous pensons que, ce n'est pas uniquement en cause les emprunts toxiques. Ce qui est important, et là-dessus je voudrais insister, au lieu des chiffres... c'est que pour nous, ces promesses ont été le moteur de votre élection, les citoyens nous l'ont dit pendant la campagne, puisque que nous avons fait campagne

activement, et nous aimerions bien savoir ce qu'ils pensent maintenant, mais on a commencé à le demander ; et nous pensons que ce type de promesses non-tenues détériorent le rapport entre Elus et Citoyens. Dans ce document, d'ailleurs, aucun des arguments ne tient la route, vous évoquez encore une fois les emprunts toxiques pour justifier la situation catastrophique de la Ville. Mais c'est vous qui avez signé ces emprunts à taux variables, à long terme et sans limite. Vous ne cessez de répéter que, toutes les mairies ont pris des emprunts toxiques, c'est faux, c'est à peine 4 % des 35 000 communes qui ont pris des emprunts de ce type. Vous évoquez encore et toujours la baisse des dotations de l'Etat mais encore une fois, plus que cette baisse qui est incontestable et moi aussi je ne suis pas un fan de la baisse des dotations des mairies, voilà je le dis, mais vous ne pouviez pas ne pas savoir. Vous ne pouviez pas ne pas le savoir. Donc en rapport à la promesse électorale. Nous pensons qu'il y a encore un énorme déficit de vision politique dans ce DOB, nous pensons que nous ne voyons pas les priorités, la stratégie, quelle place pour notre ville dans cette nouvelle agglomération ? Nous ne vous avons jamais entendu défendre la mutualisation de la patinoire à l'échelle communautaire, lors des Conseils Communautaires. Alors que moi, je l'ai demandé lors du Conseil d'Agglomération de novembre 2016, avec un peu d'humour, je l'avoue mais je l'ai demandé. Donc il y a à la page 18, comme la dernière fois, quelques indications sur ce que vous allez faire mais ce n'est pas une vision politique. Un plan de circulation douce mais quelle politique de Développement Durable ? Quelle politique sociale alors qu'il y a des services qui ferment ? Quelle est la politique du scolaire, de la petite enfance alors que d'autres services ferment ? On voit bien que, certes, vous allez rénover les écoles, ça c'est le moins que l'on puisse faire, quelle politique de sécurité, est-ce que c'est de recourir au privé comme avec « voisins vigilants », nous vous interrogeons là-dessus. Ce Débat d'Orientation Budgétaire, nous pensons aussi qu'il signe l'abandon d'une certaine maîtrise des finances, alors que l'on doit le reconnaître, il y avait au moins une intention dans les Débats d'Orientation Budgétaire de 2015 et 2016, mais là nous pensons qu'il y a simplement le recours à l'emprunt et aux impôts. Alors que précisément s'il y a un problème structurel dans les finances c'est bien l'augmentation des dépenses de fonctionnement depuis 2010, de 22 millions à 26 millions, c'est les chiffres qui sont écrits. Et tout cela, en supprimant des services, car pendant ce temps vous tentez d'économiser 153 000 euros le mercredi midi, vous supprimez les nouvelles activités périscolaires, on ferme la Maison de la Réussite Educative, bien que, je sais que là, vous défendez, à l'Agglomération, la Politique de la Ville. La Crèche Familiale aussi, un service en moins. Donc, nous pensons que, ce Débat d'Orientation Budgétaire traduit plutôt comme politique, votre politique pour les Deuillois. Plus de dettes, plus d'impôts et moins de services. Je vous remercie.

Madame le Maire : Inaudible.

Madame FAUQUET : Monsieur RIZZOLI, je peux vous poser une question ? Qu'est-ce que vous faites de l'obligation d'équilibre budgétaire imposé par le Code Général des Collectivités Territoriales. Comment vous y répondez ? A la prochaine séance ? Je vous en prie. Je vous écoute.

Monsieur RIZZOLI : Je dois respecter le protocole du micro. Encore une fois, aucune liste aux Elections Municipales, n'a fait comme promesse électorale, de réduire la pression fiscale des foyers. Aucune liste ne s'est permis de faire cela. C'est ici, l'argument central, le problème de ce Débat d'Orientation Budgétaire, c'est trompeur vis-à-vis des citoyens.

Madame le Maire : Ce n'est pas la question... (fin inaudible).

Intervention inaudible

Monsieur SIGWALD : Juste un point, Monsieur RIZZOLI parle beaucoup des services qui ont été fermés, comme la crèche, mais il oublie de dire que parallèlement un multi-accueil a été créé, de 20 places, qui compense, qui a permis de reloger, si je puis dire, tous les enfants qui étaient accueillis à la crèche familiale. Quand il y a des fermetures de services, il y a des compensations de services.

Monsieur TIR : Alors je m'étais engagé depuis quelques Conseils Municipaux à faire cette comparaison, quand vous intervenez Monsieur RIZZOLI, j'ai l'impression que vous intervenez un peu comme PEPONE à l'époque, et je vous laisse le droit de me comparer à DON CAMILLO, je ne prendrai vraiment pas ça, à mal. Simplement ce que je constate aujourd'hui c'est que, quand vous dites « vous ne pouviez pas le savoir », moi je vais vous raconter une petite anecdote qui est quand même assez importante et qui montre bien le fait qu'on ait envie de se battre pour le Service Public et je peux vous dire avec beaucoup d'acharnement. En 2014, quand l'équipe municipale autour de Madame SCOLAN, a été élue, on avait ce projet d'engagement de construction de Commissariat de Police et le budget du Commissariat de Police avait été évalué à 7 900 000 euros comme vous le savez, parce que vous avez bien suivi ce dossier, et lorsqu'on est arrivé avec notre beau dossier, avec de beaux chiffres très clairs sur un papier format A4, on allait chercher ces 7 millions d'euros, un peu plus de 7 millions d'euros, pour construire ce commissariat. Nous, on était persuadé, comme vous, qu'effectivement les budgets étaient sains, que la trésorerie était saine et que nous avions de quoi construire un Commissariat de Police, et à ma grande surprise car je pense que vous me connaissez, je suis loin d'être naïf donc vous pouvez imaginer combien notre équipe est loin d'être naïve et lorsque nous sommes arrivés à la CAPV, on nous a dit que cette trésorerie est inexistante. Donc, oui, effectivement, aujourd'hui, je pense très sincèrement, par l'exemple que je viens de vous citer, que nous n'avions pas connaissance de toute la trésorerie, que nous n'avions pas connaissance de certaines choses concernant les finances, moi je n'ai pas la qualité et je le revendique et la connaissance en matière de finance. En tout cas une chose est claire, c'est que cet exemple-là était bien réel. Et à travers, effectivement cette envie de vouloir améliorer notre Service Public, nous nous sommes battus différemment pour pouvoir faire en sorte que le Service Public, ce nouveau Service Public qui est ce Commissariat de Police, puisse un jour voir le jour. Donc, dire qu'effectivement on ne s'intéresse pas au Service Public, à l'intérêt de nos administrés dans le fonctionnement de la vie de tous les jours, du cadre de vie, je trouve que c'est quand même très très fort de café, de votre part.

Madame PETITPAS : Je me permettrai de rajouter un petit mot, sur la patinoire ; en Commission des Equipements Culturels et Sportifs en CAPV, j'ai soulevé aussi ce problème à plusieurs reprises. Ce dossier est à l'étude mais ne croyez pas que nous n'avons pas..., Madame SCOLAN a œuvré dans ce sens et je l'ai soutenue par la suite en commission, donc bien évidemment nous sommes derrière ce dossier et nous souhaitons que la CAPV puisse retenir cet équipement dans les équipements communautaires.

Madame le Maire : Madame GOCH-BAUER, une question, une remarque ?

INTERVENTION DE Madame GOCH-BAUER

Oui c'est plutôt une remarque et une interrogation par rapport à l'intervention de Monsieur SIGWALD sur la création des 20 lits. Bien sûr nous félicitons que la création de ces 20 lits ait permis aux familles, qui se retrouvaient privées de garde pour leurs enfants, de trouver un nouveau mode d'accueil. Néanmoins, je ne sais pas si ces 20 lits correspondent réellement, à ce que la crèche familiale permettait en terme de garde d'enfants, peut-être qu'il n'y avait plus que 20 enfants qui étaient gardés mais au départ le potentiel de garde possible, à mon avis, était beaucoup plus important que 20 lits ou 20 places. Simplement pour revenir sur cette intervention.

Madame le Maire : On ne va pas refaire le débat de la crèche. Y a-t-il d'autres interventions ? Non ? Bon, je vais répondre... Moi j'ai trouvé que vos propos sont très politiciens. On essaie ici, d'être beaucoup plus humble et de faire une politique beaucoup plus pragmatique. Il est vrai qu'on se trouve face à des difficultés qui sont réelles, on n'a rien caché, vous avez là, sous la main, tous les chiffres. La présentation est peut-être différente mais il n'y a pas une présentation imposée dans les DOB, donc on peut effectivement, d'une année sur l'autre modifier, à notre sens, plutôt améliorer, voilà simplement c'est l'objectif. Vous avez fait état des histoires de calendrier donc on y reviendra en questions diverses mais, c'est vraiment pour perturber, on va dire, les bons débats parce que il n'y a absolument aucune mauvaise intention, en plus vous n'avez pas eu des paroles fausses, parce que, on vous a distribué un calendrier prévisionnel, ce calendrier est prévisionnel ; ça devait être aux alentours du mois de novembre, je crois, pour essayer que tout à chacun puisse s'organiser, puis au mois de décembre il a été rectifié. On a dès ce mois-là, mis la bonne date, c'est vrai que sur le site, il y a eu probablement un oubli, mais dès le 17 février, la bonne date apparaissait. Mais vous, Elus, vous étiez quand même au courant, depuis le mois de décembre. Donc, qu'est-ce que vous cherchez à démontrer à la population, parce qu'on a effectivement modifié la date d'une semaine ? Alors, ce qu'on pourrait faire aussi, c'est ne plus envoyer de calendrier, simplement vous envoyer les convocations ; comme ça vous ne pourrez pas utiliser de cette façon-là, si vous voulez, de façon politique, des simples modifications de calendriers, d'organisation du temps parce que vous, comme nous, vous savez qu'il est extrêmement difficile de connaître à l'avance, toutes les dates de la CAPV, des commissions et ainsi de suite, qui font que 3 ou 4 mois à l'avance, on n'a pas la totalité des dates donc, on fait des prospectives et puis ensuite ça s'affine. C'est simplement ça. Alors, on peut tout utiliser, bien sûr, mais chacun pensera ce qu'il souhaitera sur cette affaire-là. Après, les services, on a plutôt l'impression de se séparer de services qui dysfonctionnent pour effectivement mettre à la place des services plus opérants, moins onéreux pour la Ville, compte tenu des finances. L'idée c'est de faire des économies, là où il est possible de faire des économies, donc on a quand même des marges vis-à-vis de la masse salariale qui est quand même très ferme et j'en remercie les services qui nous accompagnent, c'était pas évident pour eux, c'est pas cette marche-là qui avait été mise en place par le passé. Parce que c'est une autre époque, parce que les finances de la Ville étaient différentes, même si, moi qui suis là, et vous le faites indiquer parfois par vos supporters, sur Facebook, je suis là depuis un certain temps. Oui parce que sur Facebook, j'ai lu aussi qu'effectivement on s'était trompé de date de calendrier, simplement parce qu'on veut masquer quelque chose. J'ai lu aussi, qu'on allait baisser les impôts 2 jours après la commission, alors que dans le règlement intérieur, Monsieur QUERO a effectivement, intervenu en disant « on aimerait bien que la population vienne parce que, il va y avoir des débats sur une augmentation d'impôts, pourrions-nous

intervenir ? Non, malheureusement on ne peut pas intervenir...» donc voilà ça c'est les débats de Facebook initiés sur un site que vous connaissez bien, que vos adeptes connaissent bien. Donc tout ça c'est ce que j'appelle la politique politicienne qui est finalement une politique non-constructive et qui finalement qui va m'obliger à être beaucoup moins partagée, être plus restrictive en terme de calendrier, donner les dates que quand on sera sûr qu'elles seront bonnes. Et puis, je remarque que vous êtes extrêmement sévère avec nous sur ces questions-là, mais que jeudi dernier je ne vous ai pas vu en réunion de groupe et que je n'ai même pas eu d'excuse. Voilà, et ça vous ne l'indiquez pas sur Facebook. Alors vous allez m'expliquer parce que vous aviez d'autres réunions, mais moi aussi et la moindre des choses, je peux le comprendre, à ce moment-là, on envoie un petit texto d'excuses « excusez-moi, je ne pourrai pas être là et personne ne pourra me remplacer ». Comme ça c'est su, c'est communiqué, et puisque, on en arrive à ce niveau-là, on va se dire les choses. Après, si on rentre plus dans le fond, vous dites toujours qu'on n'a pas de projet, si on a des projets. On a des projets, qui petit à petit se mettront en place en fonction de nos disponibilités, de nos moyens. On n'est pas effectivement, dans une politique spectacle, à dire les choses avant de pouvoir les faire, donc on les fera honnêtement et à notre vitesse. Mais vous verrez il y a beaucoup de projets qui sont en préparation, et des beaux projets pour la Ville. Ensuite, qu'est ce que vous nous avez dit de gentil aussi ? J'en ai même oublié je pense. Il y avait la question des dates, sur les dettes que Monsieur DUFOYER n'aurait pas répondu à une question, je ne sais pas. Ah oui, vous avez aussi parlé de notre campagne, voilà, c'était important. De notre campagne, oui effectivement, on avait la ferme volonté au moment de la campagne de ne pas impacter sur les revenus des ménages parce qu'on sait combien la situation est difficile actuellement. Problème, c'est qu'on a l'impression que les règles du jeu ont changé. En fait, au moment où on a établi notre programme, on n'avait pas connaissance de la totalité des diminutions que cette ville allait être confrontée à ce type drastique de diminutions. Donc, oui on peut revenir là-dessus, c'est simplement que les règles du jeu ont changé et que malheureusement on ne le fait pas de gaieté de cœur. On aurait pu souhaiter impacter au niveau de 10 %, dès cette année, l'augmentation. On a souhaité le faire en 2 fois, espérant toujours que l'année prochaine, on puisse faire moins que ce qui est annoncé. Vous savez, les communications à ce sujet-là sont toujours très tardives, on a la connaissance des dotations parfois bien après avoir voté le budget et donc pour que les Deuillois aient de façon la plus transparente possible, puissent se préparer à une éventuelle augmentation nouvelle l'année prochaine, on annonce à nouveau 5 % mais si nous pouvons faire sans, nous ferons sans. Mais par honnêteté intellectuelle, on a affiché les choses qui nous semblaient raisonnables et difficilement contournables. Vous parliez de candidat tout à l'heure, moi j'ai entendu aussi Monsieur MACRON dire qu'il n'y aura plus de taxe d'habitation. Donc comment voulez-vous élaborer de façon sûre et déterminée, un budget sur l'année prochaine ou l'année suivante, dans la situation actuelle où nous sommes. Voilà. Donc, si vous voulez il y a des choses qui... on ne peut pas nous demander tout et son contraire. On peut, être transparent, essayer de faire des perspectives les plus honnêtes possibles mais malheureusement les informations sûres et définitives, on ne les a pas. On n'a pas de boule de cristal. Voilà, ce que je voulais dire. Alors, je vais laisser la parole, peut-être à Monsieur BEVALET et son groupe, qui a peut-être quelques petites observations à faire ou grandes observations à faire.

INTERVENTION DE Monsieur BEVALET

Alors, effectivement je serai court, ne vous inquiétez pas, mais le budget que nous avons ce soir nous est présenté comme contraint et sclérosé, principalement par des choix étatiques. Alors au-delà d'un constat d'échec politique et social de ce quinquennat, peut-être ne faut-il pas systémiser des choix locaux sur des choix nationaux. Vous expliquez dans le document qui nous a été remis, le poids des intérêts liés à la renégociation des emprunts structurés et vous indiquez effectivement, que les éléments sont lourds de conséquence, sur le budget et je vous « rappelle » que les choix, ces choix-là n'étaient pas les nôtres quand vous avez eu la courtoisie de nous demander notre avis. Les recettes qui sont en baisse et dont nous avons l'explication ce soir, ne sont qu'un constat factuel. Derrière ce constat, que se passe-t-il ? Quelles pistes ? Nous en avons peu. Quid par exemple, des locaux de commerces vides du centre-ville et qui pourraient ramener quelques subsides à la commune. Quels sont les choix et les orientations qui vont être faits dans ce domaine. Vous nous expliquez que la marge d'économie sur les dépenses de gestion courante, qui sont, si mon calcul est bon, par rapport à vos pourcentages de 1,4 million, donc que va devenir ce 1,4 million ? Est-ce qu'il va être réinvesti sur un autre poste ? Est-ce qu'il va servir à désendetter la commune ? Là, pas d'élément. Vous nous parlez de la mise en place d'un plan rigoureux de maîtrise des dépenses, actions culturelles, postes internes, chauffage etc... Mais combien et pour quel impact, nous ne le savons pas. Souvenez-vous de l'inquiétude des membres de notre groupe, l'an dernier. L'épargne brute est négative entre 2017 inclus et ce jusqu'à 2021, de quoi inquiéter tous les Deuillois. Qui peut lire sur le document et comme vous nous l'avez répété ce soir, que l'équilibre budgétaire est menacé. Vous avez raison, Madame l'Adjointe au Maire, en charge des finances, effectivement la loi nous impose, impose à toutes communes de présenter des comptes équilibrés. Ce soir, sommes-nous sûrs que nos comptes seront équilibrés ? C'est une vraie question. Encore une fois, nous avons une explication liée à des dispositions prises, applicables notamment à la Fonction Publique, (inaudible) mais vous l'écrivez, « tout cela nous conduit à une impasse budgétaire ». Cette impasse budgétaire a encore une fois, je le répète, de quoi inquiéter les Deuillois et leur fiscalité. Alors, donc c'est la solution proposée, le recours au levier fiscal, ainsi la taxe d'habitation et la taxe foncière sur le bâti prennent 2 points entre 2016 et 2018, et 8 points sur le non bâti. Difficile pour les Deuillois qui ont déjà un certain nombre de difficultés financières. La section d'investissements contrainte, elle aussi. A ce titre, vous évoquez la dynamisation du centre historique autour de l'église, mais pour faire quoi ? Avec quel argent ? Et sur quelle période ? La seule solution, réellement abordée, ce soir, est la mise en place d'un plan de cession du patrimoine immobilier, déjà bien entamé ces dernières années. Le bas de laine de la commune se vide et si notre bas de laine est vide, ne sommes-nous pas tout simplement déjà en train de vendre la laine ? C'est ce qui nous inquiète, ce soir, au vu des documents qui nous sont présentés. Je vous remercie.

Madame le Maire : Merci beaucoup. Alors, j'ai 2 réponses importantes à vous donner. En ce qui concerne le commerce, vous savez que l'on a redéployé une personne, qui a en charge, justement le commerce, au niveau de notre Ville et travaille très bien puisque justement la Communauté d'Agglomération a demandé à ce que cette personne puisse travailler une journée par semaine, au sein de la Communauté d'Agglomération, compte tenu des compétences qu'elle a pu acquérir tout au long de cette année. En ce qui concerne plus directement les commerces de Deuil, on est en train, on l'a mis, c'est toujours par souci de modestie, parce que ces

choses-là avancent difficilement. L'objectif, c'est la redynamisation du centre-ville, avec du commerce et cet établissement BUIGNET qui pourrait faire une animation liée au commerce. Quel commerce ? On voudrait faire de l'ancienne Caisse d'Epargne, une brasserie et dans le pavillon qui est juste à côté, qui a été acheté déjà depuis un certain temps par la Ville, faire également un bon restaurant, donc faire là, si vous voulez, une continuité d'animation le soir donc, la brasserie plus famille, le restaurant pour des repas le soir plus cossus, et puis des animations de proximité, parce que c'est vrai que sur Deuil-la-Barre, on a notre grande salle des fêtes mais dès qu'on veut faire des spectacles, plus de proximité, c'est difficile. Alors il y a eu cette opportunité, en plus c'est un lieu historique, l'imprimerie BUIGNET avec une facture en briques rouges et qui nous a paru être très intéressant de coupler en ce centre-ville, cette dynamique-là. Alors, on va acheter les bâtiments cette année, on va y aller à notre vitesse, on va essayer petit à petit, de les rénover pour pouvoir y faire des spectacles de proximité, des petits spectacles de jazz, des petits spectacles de cinéma, enfin voyez quelque chose qui corresponde peut-être un peu plus à ce que les Deuillois attendent. Donc, oui on s'occupe des commerces, Monsieur GRENET pourrait vous en parler, ce n'est pas si simple, on a fait déplacer justement « Nicolas » pour que ce soit une locomotive. Il s'en trouve très satisfait, puisque rien que le fait de s'être déplacé, a bien augmenté ses recettes. De ça on est satisfait aussi. On y va petit à petit mais on est très attentif. En ce qui concerne le foncier de la Ville ; la Ville avait un foncier important, ou a un foncier important. Quand vous dites que, on a beaucoup vendu, au jour d'aujourd'hui, on n'a vendu qu'un pavillon en 3 ans, ce n'est quand même pas énorme. C'est un pavillon qui avait été acheté dans les années 90, qui avait été acheté dans le cadre de l'agrandissement éventuellement du collège, sachant que depuis, nous avons un 2^{ème} collège. Donc, ce bien-là, n'était pas forcément un bien très utile à la collectivité. Il y en a d'autres de ces types-là. Des terrains qui ont été achetés pour faire éventuellement une déviation pour le passage à niveau. Or au jour d'aujourd'hui, ces terrains-là, ne sont pas utilisés à cette utilité-là. Donc pourquoi garder des terrains, alors que bien des Deuillois souhaiteraient peut-être pouvoir y bâtir une petite maison. Et je pense que ça ne va pas impacter sur l'avenir de notre commune, bien au contraire. Comme c'est une période où nous sommes en difficulté, je ne dis pas que les périodes à venir seront plus faciles mais au jour d'aujourd'hui en tout cas, nous sommes en difficulté, eh bien nous allons commencer par essayer de valoriser ces biens plutôt que d'impacter plus encore les Deuillois sur leurs deniers personnels, avec des impôts. Bien évidemment, qu'on ne va pas vendre des terrains, comme l'a dit Madame FAUQUET ou des biens qui ont été acquis dans le cadre du secteur de la Barre, là où nous en avons énormément. Puisqu'en fait l'idée, les achats successifs ont toujours été faits dans l'idée de faire une ZAC, à cet endroit-là. Donc comme nous sommes en révision du PLU, vous allez voir apparaître la ZAC de la Barre. Donc tous ces biens qui ont été achetés dans ce cadre-là, vont rester bien évidemment, des biens communaux, jusqu'au moment où on sera en ZAC. Donc, on a fait vraiment la distinction, entre ce qui est cessible parce que, il n'y a plus de projet à ces endroits-là, et donc qui devient opportun de les vendre. Et puis ce qui reste d'actualité au regard de projets qui vont sortir, peut-être pas demain mais dans les 10 ans à venir, où on sait qu'il y aura un potentiel. Donc, je comprends que vous souligniez votre inquiétude, ce qui est une inquiétude légitime, je pense que tous les Elus autour de cette table sont également inquiets de la situation. C'est une situation qui est fragile et les finances de la Ville de Deuil-la-Barre sont fragiles depuis, je pense, très longtemps. Vous savez que cette dotation qui est très faible, vous savez que notre dotation est moitié moins de celle de Saint-Gratien. Donc, ce n'est pas rien. Au niveau de la DGF, c'est un état de fait. C'est

historique. Donc on pensait, que l'année dernière, effectivement, qu'il y aurait une révision ; le Gouvernement de Monsieur HOLLANDE avait laissé entendre qu'il allait remanier tout cela pour qu'il y ait moins d'inégalités et puis, finalement, comme beaucoup d'autres projets, il est revenu sur cette décision-là ; c'est bien dommage pour la ville de Deuil, cela aurait été plus facile au jour d'aujourd'hui. Je ne sais pas si dans l'avenir d'autres gouvernements seront sensibles et feront cette révision ; en tout cas la ville de Deuil en aurait bien besoin. Les différents élus d'ailleurs, aux finances, successifs ont tous essayé de plaider la cause de Deuil-la-Barre pour que cette DGF soit corrigée, aucun n'a réussi. Je pense que la tâche est très difficile parce qu'elle entraînerait un effet sur d'autres communes et que donc, c'est très complexe. Il faudrait que ce soit une décision qui parte d'en haut et qu'effectivement on ait ce regard sur la totalité de la France. Donc je vous dis, les choses sont restées en l'état. Est-ce que vous avez suite à ça, d'autres observations ?

Monsieur SIGWALD : Il y a d'autres éléments de valorisation du patrimoine de la Ville. On est en train de revoir tout le patrimoine foncier de la Ville, le patrimoine locatif de la Ville. Demain soir, il y a une commission logement donc on va pouvoir exposer un petit peu tout ça mais, il est clair que tous les logements ont été mis à un loyer qui est celui du marché maintenant avec des conventions, on va en parler demain ; donc on a valorisé considérablement les loyers qui étaient largement sous-évalués et, la loi nous a obligé à le faire donc on l'a fait et maintenant nous sommes au niveau normal. Le patrimoine est donc valorisé. D'autre part, les appartements que la Ville possède, une grande part dans les écoles certes, mais un certain nombre ont un accès direct à la rue et, ces logements-là vont passer dans le parc social ; donc vont être loués comme des logements sociaux et vont être comptabilisés dans les logements sociaux de la Ville et donc, augmenter le nombre de logements sociaux de la Ville et la Ville en gardera la gestion. Donc, nous sommes en train de travailler là-dessus, là il y a une vraie valorisation du patrimoine de la Ville avec un minimum de travaux qui sont faits pour réhabiliter ces logements et leur redonner la qualité de vrais logements ; ce qui n'a pas été fait depuis de nombreuses années donc, là aussi on revalorise le patrimoine de la Ville et c'est important que la population le sache.

Madame le Maire : Tout à fait. Merci beaucoup pour ce travail ; alors c'est aussi un service nouveau, mais avec du redéploiement de personnel, le service à l'Habitat et notamment on a aussi sur ces secteurs-là, beaucoup travaillé. On sait au jour d'aujourd'hui, quel est le patrimoine, au niveau du patrimoine social qui appartient à la Ville, celui qui est du ressort du Préfet, celui qui est du ressort de 1 %. On sait précisément dans chaque immeuble appartenant à des bailleurs sociaux, qui y habite et où. Parce que jusqu'à présent, il n'y avait absolument pas du tout ce document qui avait été fait, et notamment on a été bien satisfait de l'avoir au moment du dernier feu qu'il y a eu chez le bailleur « le Moulin Vert ».

Monsieur SIGWALD : Et non pas le Moulin Rouge, comme disait un des habitants.

Madame le Maire : Donc, oui il y a un travail de fond qui est fait. On n'est pas là sans arrêt à vous expliquer tout ça, parce que c'est le quotidien mais le patrimoine de la Ville est vraiment revalorisé. Il y avait quelqu'un d'autre qui voulait s'exprimer ? Michel et Bertrand.

Monsieur BAUX : Je voudrais juste, revenir sur quelque chose de très important, parce que je crois, que c'est Monsieur RIZZOLI qui a laissé entendre tout à l'heure,

que globalement on avait trompé un peu, les habitants de notre commune, en s'engageant très fortement sur notre volonté justement, de maîtriser les dépenses de notre Ville, parce que, on avait conscience que, comme on l'a tous, que pour les habitants, cette charge est quelque chose d'important et que, il fallait impérativement la maîtriser. Mais c'était aussi dans notre volonté de modifier notre mode de fonctionnement et par toutes les réunions qu'on peut avoir avec les habitants, que l'on compte très régulièrement, que ce soit dans le cadre des Comités de Quartiers mais aussi au quotidien, sur tous les projets sur lesquels on peut travailler avec eux, je crois qu'il n'y a pas un habitant de notre Ville qui n'a pas conscience que notre objectif, depuis le 1^{er} jour de notre mandat, a été de maîtriser ces dépenses et de construire la ville avec les habitants en préservant cet objectif. Je crois que personne ne pourrait penser le contraire. C'est vrai qu'on peut regretter, on le regrette tous, comme le disait Madame le Maire tout à l'heure, qu'on soit obligé pendant ces 2 années d'augmenter les impôts, de façon maîtrisée quand même, mais je crois que personne ne pourra contester qu'on n'a pas passé une journée, depuis le début du mandat, à tout faire, justement, pour avoir l'efficacité la plus efficace possible, dans le développement de notre Ville et dans cette participation des habitants qui est aussi quelque chose qu'on a voulu mettre en place. Je crois que tout le monde ressent, justement, cette volonté commune. Donc on ne peut pas nous faire ce procès, d'avoir pris un engagement électoral. On a pris un engagement parce que, on a cette volonté, qu'on a toujours cette volonté, de construire cette ville au plus juste, de ce qu'il est possible pour ces habitants.

Monsieur DUFOYER : Moi ce que je vous propose, excusez-moi, Monsieur RIZZOLI, c'est de lire votre programme en 2014, sur la partie des finances locales. « Réalisation d'un audit financier de la Ville ». Comme quoi, vous partagiez avec nous notre préoccupation, sur la situation de la ville. Pas d'augmentation du taux d'imposition de la part communale. Recherche de ressources d'économies, politique d'achat plus performante, renégociation des marchés, mise en concurrence. Optimisation des investissements, emprunts toxiques, réduction de la dette issue de l'emprunt toxique contracté par une Municipalité sortante. Recherche systématique de cofinancements non-exploités, fonds publics Européens, dispositifs Régionaux, réduire la part communale dans la réalisation de ses projets. J'ai donc cité l'ensemble des points que vous aviez dit dans votre campagne. Moi, je voudrais juste, ce soir, partager avec vous la volonté de ceux qui n'entrent pas dans l'excès des paroles. Parce que c'est tout ce qui fait la différence, entre une information factuelle, celle sur laquelle on peut légitimement débattre et la polémique politicienne qui conduit à tous les excès, y compris celui de ne pas correspondre au bien de nos habitants. Que ce soit par ignorance ou manipulation, diffuser une décision de justice de 1^{ère} instance de janvier 2016, en voulant faire croire qu'elle est de janvier 2017, de surcroît en disant qu'elle concerne les emprunts toxiques alors qu'il s'agit d'autre chose, et ce en méconnaissant la jurisprudence d'appel qui contredit même cette contre vérité, ce n'est pas agir dans le sens des Deuillois. La réalité est bien plus complexe qu'il n'y paraît et, cela s'accroît d'année en année. Peut-être que certains d'entre vous avaient envisagé l'écrêtement péréqué. Voilà un mot qui n'existe même pas dans le dictionnaire. Qui signifie tout simplement un processus d'écrêtement de la DGF qui est soumis aux communes. La contribution à la préfiguration des métropoles, la suppression de la prise en compte de la taxe « com » dans la détermination de la DGF. Les règles de rétrocession de la T.H. des foyers les plus modestes. Le changement de calcul du potentiel fiscal, la distorsion des fonds de péréquation modifiant l'équilibre entre la commune et faisant de Deuil une ville qui contribue plutôt qu'une ville qui reçoit. Les changements liés à la DSU,

dont on a parlé tout à l'heure. A cela, s'ajoute certaines mesquineries, comme l'entretien des bornes incendie par les communes alors qu'avant, elles étaient faites par les services de l'Etat, les normes, dont celle sur les bitumes, posées par l'Etat. Je ne souhaite pas que cette ingénierie fiscale incompréhensible au demeurant, soit l'objet de controverses, de supports à un discours politique clivant car, nous devons tous l'assumer. Au contraire, elle devrait nous rassembler au point que la changer devrait être une évidence inscrite dans tous les programmes des candidats, à l'Election Présidentielle, sur ce point je vous rejoins. Ne nous trompons donc pas de cible. Pour ma part, je n'avais pas anticipé à quel point, ce que l'on appelle les ressources rigides allaient devenir aléatoires, je le concède, sans ambages et pour ceux qui ne seraient pas convaincus, mieux vaut s'y préparer à l'avenir, n'est-ce pas ce que nous ne pouvions en voir en 2014. Je ne renie pas que nous ne tiendrons pas notre engagement, de réduire la pression fiscale. Cette déconvenue nous renforce, conforte notre volonté, éclaire nos choix, ouvre un peu plus notre réflexion. J'observe toutefois, comme dans le programme de campagne des listes représentées à ce Conseil, toutes avaient la volonté de ne pas augmenter les impôts. Nous partageons les mêmes objectifs avec le même référentiel de données de l'époque. Alors je ne comprends pas cette polémique d'aujourd'hui, si ce n'est dans une posture politique qui consiste à juger parfois de manière ambiguë, les résultats sans proposer d'alternatives concrètes et chiffrées ; car la Municipalité n'est pas restée sans réponse, puisqu'elle a mis en place un plan de redressement des finances jamais observé sur notre commune, en préservant l'équité entre les citoyens. Je souhaite remercier tous les Elus qui, de près ou de loin, s'engagent dans ce programme de redressement, même si parfois cela oblige, à des compromis difficiles et que concrètement ce n'est pas toujours facile. Tous, cela signifie aussi, ceux des minorités majoritairement ancrées dans la perspective de l'intérêt commun. Au-delà de ces considérations financières, le choix d'augmenter les impôts est aussi un choix vers le développement de notre commune. En complément, la cession de certains immeubles montre la volonté de la Municipalité de se projeter vers l'avenir, en ne gardant que ce qui est utile aux citoyens et en essayant que ce qui constitue une charge. Il s'agit d'une réorganisation de patrimoine, et non de puiser dans un bas de laine, comme vous le disiez tout à l'heure. Cependant, nous ne pouvons pas ignorer que notre environnement proche c'est-à-dire la Communauté de Commune, je crois que l'on ne peut pas négliger l'orientation de l'Etat, si ce n'est de transférer, centraliser, mutualiser un certain nombre de moyens vers les Communautés de Commune. C'est aussi l'une des conséquences de la baisse des dotations qui permet à l'Etat, de disposer de marges de manœuvres incitatives vis-à-vis des collectivités même si pour le moment c'est dans des proportions très limitées. Nous ne pouvons pas ignorer ce signal. Je crois que nous devons nous y préparer, c'est aussi le sens de notre budget que d'être crédible en matière financière, afin de construire l'avenir de notre Communauté de Commune. Cette proposition budgétaire est volontairement orientée vers l'avenir et destinée à créer un socle financier, solide, assumé et capable de nous donner les marges de manœuvres nécessaires au développement autour des habitants. L'effort est important dans un contexte incertain susceptible d'être mis en cause par la prochaine majorité nationale. Ainsi, par exemple, il est évident que la remise en cause de la Taxe d'Habitation compromettrait cet équilibre « long terme ». Chaque fois que nous avons supprimé une ressource du bloc communal, on l'a compensé par un principe de dotation, sans qu'il soit indexé. A chaque fois, la commune de Deuil a été lésée. Voilà, ce que je voulais vous dire, sur ce Débat d'Orientation Budgétaire et je crois que sur le fond, on partage la situation de la commune, je pense qu'on n'a pas à se le cacher, je crois et nos programmes étaient sensiblement

les mêmes lors des Municipales de 2014, que nous avons chacun notre volonté et notre mode de fonctionnement, pour amener cette commune vers un équilibre budgétaire qui soit, je dirais propre et qui s'inscrit dans l'avenir, qui soit vaillant dans l'avenir. Moi, je pense que ce soir, que ces débats devraient plutôt se concentrer sur cet avenir, plutôt que de se contenter de répliques politiciennes, qui de mon point de vue n'ont pas l'objet d'être dites ici, ce soir.

Monsieur RIZZOLI : *Je vais me permettre de répondre. Tout d'abord, quand j'ai entendu que notre intervention a été très politique, je suis fondamentalement content, nous sommes contents, que vous la trouviez politique car nous pensons que le Conseil Municipal est une instance politique. Sur l'accusation de politique politicienne, il me semble, puisque je suis qualifié de PEPONE, je n'ai pas de leçon à recevoir en matière de politique politicienne, je ne me suis pas permis non plus, de donner en pâture le nom de gens qui écrivent des choses sur Facebook ou etc... L'augmentation des impôts, figurez-vous, était connue avant même la Commission des Finances, moi j'en avais entendu parler en tout cas ...*

Madame le Maire : Par qui ?

Monsieur RIZZOLI : *Je n'ai pas... A chaque fois qu'on vous dit ça, il faut qu'on vous donne un nom.*

Madame le Maire : C'est important que vous nous le disiez...

Monsieur RIZZOLI : *Non, ça ne se fait pas...*

Madame le Maire : ...parce que les « on », on ne les connaît pas.

Monsieur RIZZOLI : *... quand je vous dis que des parents de l'école de musique ; qui ? Non ça ne se fait pas. Je suis désolé.*

Madame le Maire : Ce n'est pas possible que vous en ayez entendu parler, c'est vous qui avez parlé. C'est différent.

Monsieur RIZZOLI : *Pas du tout. Et puis de toute façon, je le savais avant mais ça n'a rien à voir, je n'ai pas à donner de nom...*

Madame le Maire : Eh bien vous êtes bien inspiré alors.

Monsieur RIZZOLI : *... je ne suis pas inspiré, on me l'a dit. Je n'ai aucune inspiration. Mais bien sûr. Bien sûr.*

Madame le Maire : « On ». De même que, « on » vous a dit que je ne défendais pas la patinoire ? C'est « on » aussi.

Monsieur RIZZOLI : *Non, non. Ça je dis que je ne vous ai pas vu le faire en Conseil d'Agglomération...*

Madame le Maire : Mais parce que Monsieur RIZZOLI, je travaille en dehors de votre présence, heureusement. Et c'est lors des bureaux ...

Monsieur RIZZOLI : ...je n'ai coupé la parole à personne pendant ce Débat d'Orientation Budgétaire...

Madame le Maire : Mais pourquoi vous avez parlé de la patinoire ?

Monsieur RIZZOLI : Je n'ai coupé la parole à personne lors de ce Débat d'Orientation Budgétaire...

Madame le Maire : Oui mais c'est moi qui suis maître du jeu, c'est moi Madame le Maire. Quand un jour, vous serez Elu quelque part, peut-être que vous réagirez différemment...

Monsieur RIZZOLI : ... eh bien, je vais réagir en vous disant que vous renversez les rôles, que nous n'étions pas en responsabilité avant, que nous n'y sommes pas et que vous n'avez pas à nous demander les solutions de...

Madame le Maire : ... bon, Monsieur RIZZOLI, vous vous calmez parce que je vous arrête la parole.

Monsieur RIZZOLI : ...je me calme. PEPONE s'exprimer avec les mains, PEPONE parle avec les mains ; PEPONE. Je suis tout à fait d'accord que vous ayez lu notre programme, un audit pour précisément savoir ce qu'il y avait, avec une intention de ne pas augmenter le taux, nous l'assumons pleinement et encore une fois vous ne faites aucune remise en question ; votre promesse n'était pas de ne pas augmenter le taux mais était de baisser les impôts ; or il augmente considérablement. Réduire la pression fiscale des foyers à Deuil-la-Barre. Par ailleurs, quand vous dites que vous ne saviez pas pour les dotations, ce programme-là, de campagne, bien avant le programme principal dit « toutes les informations dont nous disposons témoignent d'une prochaine diminution des ressources communales provenant de l'Etat mais aussi des Régions et du Département. Accessoirement, vous dites que l'Etat a baissé mais je vous rappelle que la Région et le Département ne sont pas Hollandais, ne sont pas de Gauche. Donc sincèrement, c'est une présentation biaisée. Vous renversez les rôles, je tiens à le dire, c'est important.

Madame le Maire : Madame FAUQUET.

Madame FAUQUET : Oui, je voulais juste, Monsieur RIZZOLI, vous le savez puisque vous travaillez avec nous en Commission des Finances, depuis bientôt 3 ans, c'est juste un moment de vérité, c'est que même vous à ma place, vous auriez fait exactement la même chose. C'est un équilibre, on est obligé de trouver un équilibre budgétaire et c'est quelque chose de très raisonnable qui est proposé au Conseil Municipal. Je ne veux pas lancer de défi parce que ce n'est pas dans ma philosophie mais n'importe quel adjoint au Maire de quelque bord politique qu'il soit, au jour d'aujourd'hui, aurait pris la même décision. Cette décision, on ne l'a pas prise sur un coin de table avec Madame le Maire, on ne l'a pas prise toutes les 2 dans son bureau ; on a consulté autour de nous, je vous en ai parlé en Commission des Finances. Nous avons consulté les membres, Monsieur DUBOURGNOUX qui est derrière nous, on a consulté bien évidemment nos collègues, on est allé au-delà pour voir ce qui pouvait se faire, on le fait vraiment en toute humilité, cette augmentation elle est nécessaire, ce n'est pas quelque chose qui nous réjouit, c'est juste quelque chose pour qu'on soit en équilibre. Il n'y a pas d'excédent cette

année, les excédents viendront après. Il faut quand même le reconnaître, il n'y a pas d'excédent. Voilà tout simplement.

Madame le Maire : Bien. Merci beaucoup. Eh bien, nous allons considérer que ce débat a eu lieu, à moins qu'il y ait ... oui. Une dernière, je vous écoute.

Monsieur BEVALET : *Merci. Simplement dans l'intervention que j'ai faite tout à l'heure, j'évoquais le million 4, en demandant si, il y avait des pistes, pour savoir si ça allait servir à un investissement, à une réduction de dette ou autre. Est-ce que vous avez une réponse à ce sujet ?*

Madame FAUQUET : Prioritairement, réduction de dette et ensuite basculement sur l'investissement.

Madame le Maire : Merci beaucoup. Simplement avant de clore, je voudrais revenir sur cet aspect patinoire, que chacun sache, surtout dans l'assistance, que quotidiennement quand j'ai des relations avec la Communauté d'Agglomération, je reviens sur l'aspect patinoire, sauf que je ne le fais pas en séance parce que ce n'est pas l'objet, en séance de la CAPV. Mais qu'en fait, les choses... il y a d'autres réunions, notamment les Bureaux et dans les Bureaux on discute et notamment de ces choses-là. Voilà, pour vous rassurer, mais je ne vous en rends pas compte, c'est peut-être juste ça, le problème. Mais je le dis. Je ne vous en rends pas compte de mes discussions. Voilà. Vous avez demandé la parole, bien sûr ? On ne vous a pas entendu puisque vous n'avez pas la parole. Bien, alors on peut considérer que ces échanges ont eu lieu. Donc on passe au point suivant, qui est le point N°4.

VU la note présentant la situation financière et les orientations budgétaires de la Ville de Deuil-la-Barre pour l'année 2017,

VU l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe) du 7 août 2015,

VU l'avis de la Commission du Budget et des Finances en date du 22 février 2017,

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

PREND ACTE de la présentation d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB), annexé à la présente délibération, et du fait qu'un Débat d'Orientation Budgétaire s'est ensuite tenu sur cette base.

04 - APPROBATION DU PLAN D'ACTIONS SUR LA PREVENTION DE LA RADICALISATION – ANNEXE AU CONTRAT DE VILLE INTERCOMMUNAL 2015/2020

Madame le Maire : Approbation du plan d'actions sur la prévention de la radicalisation – Annexe au contrat de ville intercommunal. Alors c'est effectivement, une délibération qui a déjà été présentée en Communauté d'Agglomération, puisque que vous savez que la politique de la Ville est maintenant une compétence

intercommunale. Donc, on nous demande également d'approuver, nous, au Conseil Municipal, ce plan. Alors je vais vous remettre un petit peu en mémoire, la question.

Puis Madame le Maire donne lecture de la note de présentation qui a été remise à tous les Conseillers Municipaux :

« Depuis le 29 juin 2015, la ville de Deuil-la-Barre est signataire avec l'Etat, la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée et les communes de Soisy-sous-Montmorency, Montmagny et Saint-Gratien, d'un nouveau Contrat de Ville Intercommunal pour la période 2015/2020, avec une intervention pour les quartiers de la Galathée et des Mortefontaines au titre de quartier de veille. Ce qui veut dire que nous sommes sortis du dispositif, que nous ne sommes plus éligibles à des finances venant de l'Etat, et par contre nous restons en quartier de veille. Et que notamment nous devons présenter cette annexe à notre contrat de ville Deuillois.

En application du Plan de Lutte contre la Radicalisation violente et les Filières terroristes établi en avril 2014, il a été demandé, par circulaire du 13 mai 2016, à chaque Communauté d'Agglomération et communes dotées d'un Contrat de Ville, d'annexer à leur Contrat un Plan d'Actions sur la Prévention de la Radicalisation.

Ce plan d'actions doit être élaboré sur la base d'un état des lieux pour identifier sur le territoire communal tous les acteurs de proximité en capacité d'intervenir (les établissements scolaires ; les bailleurs sociaux ; les centres sociaux ; les établissements hospitaliers et médico-sociaux ; les clubs de prévention ; les missions locales ; les Maisons de Justice et de Droit ; les Réseaux d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents – REAPP...).

Et les dispositifs susceptibles d'être mobilisés (comme, par exemple, les Programmes de Réussite Educative – PRE ; les dispositifs de médiation ; les points accueil écoute jeunes ; les Conseils des Droits et Devoirs des Familles - CDDF...) pour prévenir les phénomènes de radicalisation.

En matière de prévention de la radicalisation, l'action publique doit mobiliser la Politique de la Ville qui est, par essence, une politique préventive et innovante, une politique de proximité à destination des plus fragiles, et en particulier des jeunes en rupture.

La radicalisation n'est évidemment pas que l'affaire des quartiers de la Politique de la Ville mais il faut faire preuve de lucidité et reconnaître que certains d'entre eux sont très touchés par ce phénomène.

C'est pourquoi, pour améliorer la réponse préventive en matière de radicalisation, il convient de renforcer son ancrage local dans une logique partenariale et de favoriser l'implication des collectivités locales, et en particulier des communes dans le cadre de ce volet du Contrat de Ville.

En termes de prévention de la radicalisation, il est possible de distinguer 3 types de prévention :

- la prévention primaire, générale et collective, intervient en amont et mobilise des politiques publiques ou dispositifs qui n'ont pas pour finalité première de lutter contre la radicalisation, mais qui peuvent utilement y concourir,

- la prévention secondaire, ciblée en direction des publics exposés à un risque de radicalisation,
- la prévention tertiaire, correspondant à la prévention de la réitération, de la récidive et qui relève principalement de l'autorité judiciaire.

Le plan d'actions, dont le détail se trouve en annexe, portera sur les 2 premiers types de prévention qu'il convient de conjuguer dans une logique partenariale afin de renforcer la réponse publique au phénomène de radicalisation.

Ce plan est établi autour des axes suivants :

1. Actions de formation en direction des professionnels associés à la réponse publique (acteurs locaux, partenaires institutionnels ou privés)

La formation apparaît comme une condition essentielle pour la compréhension du phénomène et comme un gage d'appropriation du dispositif. Les thèmes qui feraient l'objet d'une formation sont les suivants :

- les valeurs de la République,
- la sensibilisation au repérage des signes de radicalisation,
- la conduite à tenir en cas de repérage de signes de radicalisation,
- la procédure de signalement,
- la prévention du cyber endoctrinement,
- la connaissance du fait religieux,
- l'approche psychologique de la radicalisation,
- l'approche sociologique de la radicalisation.

2. Actions à l'égard des jeunes

- Dans les établissements scolaires (écoles, collèges, lycées)

Actions de formation autour des thèmes de la promotion des valeurs de la République, la théorie du complot, l'éducation aux médias, à l'information (prévention contre le cyber endoctrinement) et l'enseignement moral et civique.

- Dans les autres structures d'accueil des jeunes (MJC, Maisons des Adolescents, Missions Locales, Centres sociaux)

Les actions de formation conduites en faveur des personnels accueillants permettront de mettre en place des actions de sensibilisation en faveur des jeunes accueillis autour des thèmes : les valeurs de la République (liberté, égalité hommes/femmes, fraternité, laïcité), la non-discrimination et en particulier la relation fille-garçon fera l'objet d'un traitement appuyé, les dérives dans l'usage des nouvelles technologies, le développement des formes d'engagement civique et humanitaire et la réalisation d'une charte des valeurs de la République.

Actions à l'égard des associations de jeunesse, culturelles et sportives

- diffusion du guide «Acteurs du sport et de l'animation»,

- actions de sensibilisation autour des thèmes : les valeurs de la République, la laïcité, les dérives dans l'usage des nouvelles technologies et le développement des formes d'engagement civique et humanitaire,
- l'adoption d'une charte des valeurs de la République.

Actions à l'égard des familles

- actions de sensibilisation (le rappel de la loi autour des obligations parentales, la loi et les signes religieux, le repérage des signaux de radicalisation...),
- l'aide sur la conduite à tenir,
- la lutte contre l'enfermement notamment par la participation aux activités culturelles, sportives ou sociales organisées localement.

Actions à l'égard des personnes placées sous main de justice en partenariat avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) et la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ)

La mise en place d'un groupe communal de prévention de la radicalisation

En termes de gouvernance, ce plan d'actions sera piloté au niveau intercommunal mais également au niveau communal pour tenir compte du degré local d'intensité du phénomène.

Ainsi, au niveau intercommunal, le pilotage stratégique sera assuré par le comité de pilotage intercommunal «Contrat de Ville» et le pilotage opérationnel par le groupe de travail – désigné «Groupe Opérationnel».

En outre, un groupe de travail thématique «prévention de la radicalisation» viendra s'ajouter aux 4 groupes de travail thématiques déjà installés dans le cadre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la délinquance Intercommunal de Plaine Vallée.

Au niveau communal, le pilotage opérationnel sera assuré par un groupe constitué autour du Maire. Il est formé des référents du contrat de ville, les représentants de la police nationale (DDSP, SDRT) et municipale, les bailleurs sociaux concernés, la référente radicalisation de la préfecture et un représentant de la Sous-préfecture de Sarcelles.

Outre le pilotage des actions prévues dans le Plan de Prévention de la Radicalisation, cette instance aura vocation à évoquer les actions de prévention contre la radicalisation identifiées sur le territoire communal, mettre en partage les signaux faibles relatifs à des faits de radicalisation et signaler, en complément des canaux habituels (CNAPR – SDRT), les situations de possible radicalisation.

Madame le Maire rappelle que cette annexe, qui sera signée avec Monsieur le Préfet, est composée d'un plan d'actions pluriannuel établi sur la durée du Contrat de Ville 2015/2020. Les actions seront mises en application au fur et à mesure des réunions des groupes thématiques, sur la base d'appels annuels à projets afin d'obtenir les financements de l'Etat.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de valider le plan d'actions dans son ensemble et plus précisément les parties concernant la ville Deuil-la-Barre et de l'autoriser ainsi à signer ledit document ».

Madame le Maire : Y a-t-il des observations ? Oui.

INTERVENTION DE Monsieur BEVALET

Merci Madame le Maire. J'ai lu avec vraiment beaucoup d'attention et dans son intégralité, les documents qui nous étaient présentés sur ce sujet. Et quelques remarques, si vous le permettez, qui me sont venues à l'esprit ; parce que ce projet s'applique sur d'autres communes avec –en dehors, je parle, du Val d'Oise- des résultats plus ou moins satisfaisants. Dans le paragraphe « actions de formation » il est écrit « les thèmes qui pourraient faire l'objet d'une formation sont les suivants...». Alors c'est cette notion de « pourraient » qui m'embête. Pourquoi, parce qu'on est là, sur des thèmes extrêmement précis qui ont effectivement dans le cadre de cette lutte contre la radicalisation se tiennent entre eux, parce que un thème en appelle un autre etc... Et pourquoi rester sur du conditionnel à partir du moment où si on veut apporter une réponse, cette réponse ne s'appliquera, pour un résultat positif, que dans sa globalité. C'est la 1^{ère} chose. La 2^{ème} chose, c'est les actions à l'égard des jeunes. Alors, on évoque dans les établissements scolaires mais dans les établissements scolaires avec un public très particulier où il faut à la fois peser ses mots et des idées développées, qui va intervenir ? Le corps enseignant pour lequel j'ai beaucoup de respect, n'a peut-être pas toutes les compétences, dans ce domaine, pour le faire. Dans le paragraphe suivant, il est écrit, « les valeurs de la République, Liberté, Egalité hommes/femmes, Fraternité et Laïcité ». J'ai été vraiment surpris par cette présentation égalité hommes/femmes, ce n'est pas du mauvais humour de ma part mais pourquoi, parce que sur le fronton de nos mairies, il est écrit « Liberté, Egalité, Fraternité », et ce depuis un certain nombre de décennies et que depuis 1789, les Hommes naissent libres et égaux mais égaux en tout. Pourquoi préciser cette notion d'égalité hommes/femmes, alors que dans la lutte contre la radicalisation, on soulève des questions d'égalité au quotidien et pas uniquement dans une affaire de comparaison de sexe. Le dernier point qui m'interpelle, c'est lorsque vous évoquez, pardon, enfin lorsqu'il est évoqué dans le document, les différentes mises en place au niveau intercommunal et communal. J'ai bien compris qu'effectivement, c'était pris en charge par la Communauté d'Agglomération mais le travail, un groupe de travail thématique prévention de la radicalisation viendra s'ajouter aux 4 groupes de travail déjà installés. Dans quelles conditions ce groupe de travail va-t-il intervenir ? Ça serait important qu'on puisse avoir l'information. Et le dernier point, au titre communal, on nous parle d'un pilotage opérationnel avec des gens qui ont à mon sens tout à fait leur place, que ce soit la Police Nationale ou Municipale et autres services. Mais je suis quelque part surpris qu'à nul moment, n'est évoquée la notion d'Elus. Et je crois que, compte tenu de la sensibilité du sujet et de sa force surtout au travers de ce que traversent, aujourd'hui, nos pays face à ce problème, eh bien je pense que l'Elu qui est quand même le lien entre la collectivité et la population pourrait quelque part être imprégné de ce système. Nous avons commencé avec Monsieur le 1^{er} adjoint au Maire, à faire une réunion, à nous réunir pour évoquer ce sujet, il n'y a pas eu de suite, est-ce que de ce fait, les deux ne pourraient-ils pas être liés ? Je vous remercie.

Madame le Maire : Merci de cette intervention fort intéressante. En la matière, vous savez qu'il est difficile, c'est très nouveau, on est confronté à une situation

méconnue d'une certaine façon, et la volonté-là, du Préfet à la ville c'est effectivement de concrétiser un document qui s'annexe au contrat de ville pour qu'on ait un cadre. Au jour d'aujourd'hui, par exemple, vous l'avez très justement dit, il y a une liste de formations qui s'est voulue très large, tout simplement, pour que chaque ville ensuite, finalement, prenne dans le menu ce qui lui correspond le mieux, parce que même si, on peut observer le même phénomène à Deuil-la-Barre qu'à Saint-Gratien, fondamentalement ce n'est pas toujours exactement les mêmes problématiques qui s'inscrivent en la matière. Donc il y a là, un document qui permet d'être large pour que chacun puisse s'approprier et prenne ce qui lui correspond le mieux et surtout que chaque public, c'est-à-dire que ce soit dans le cadre scolaire ou bien dans le cadre de l'animation ou bien au CCAS, par exemple ; évidemment les thématiques recherchées ne vont pas forcément être les mêmes ou dans le même ordre. Donc tout ça n'est pas construit au jour d'aujourd'hui, on est là sur un document, c'est une espèce de plan d'actions mais chaque ville va se l'approprier et chaque ville va en faire un petit peu ce qu'il en veut en fonction de sa propre histoire, de ces propres problématiques. Donc, c'est vrai qu'il y a le conditionnel, on aurait pu mettre le futur puisque finalement on est en construction de quelque chose, donc il aurait été peut-être mieux de mettre « feront » que « feraient », je suis d'accord avec vous. Ensuite, vous avez évoqué ce qui était important aussi, les Elus ; les Elus seront bien sûr présents dans cette commission qu'on n'a pas encore détaillée d'ailleurs, on attend d'avoir signé et pour pouvoir monter cette commission elle ne s'est encore jamais réunie au niveau communal. Donc on a une idée effectivement, des personnes qui devront y assister mais au jour d'aujourd'hui, ce n'est pas formalisé. Est-ce que j'ai répondu à peu près à toutes les questions ? Tu voudrais intervenir ?

Monsieur TIR : Effectivement, vous avez parfaitement répondu, notamment sur la question de « chaque ville est complètement différente », et ça Monsieur BEVALET je ne vais pas vous l'apprendre, vous en êtes un des spécialistes. Pour répondre sur le corps enseignant, vous savez très bien, un protocole d'actions a été mis en place par l'Education Nationale. Chaque recteur, en début d'année, a réuni l'ensemble de son personnel, le corps de direction et le corps professoral, justement pour avoir une 1^{ère} démarche parce que le sujet est difficile même s'il ne faut pas le négliger, il est très difficile, donc il y a bien un canevas qui est établi par le corps enseignant lorsque le corps enseignant détecte des anomalies. Il y a le service des renseignements territoriaux qui sont très, très, très présents, je peux vous assurer ; même dans le milieu scolaire et ça je vous le dis pour vous rassurer et aujourd'hui, vous savez que la plupart des services spécialisés de la Police Nationale ; on a l'exemple du RAID, de la BRI de Paris, qui eux interviennent maintenant, ils détachent des équipes dans le milieu scolaire pour justement parler des derniers événements qui ont eu lieu et c'est bien fait. On a aussi une dernière chose, c'est le plan de confinement, vous savez que, pendant des années on a parlé du plan de confinement, aujourd'hui on parle plutôt du plan d'évacuation, pour ne pas confondre les 2, qu'on ne compare pas une attaque terroriste à un nuage toxique, et effectivement c'est fait avec un vrai canevas, avec une vraie réflexion. On a vécu au Lycée Camille Saint-Saëns une expérience, qui n'a pas été forcément celle qu'on attendait vraiment ; on y a réfléchi avec la Principale du Collège, on a travaillé sur un dossier, on a imaginé des choses, même des intervenants extérieurs, de manière à vraiment prendre en compte l'importance de cette évacuation et on est au point d'aboutir sur quelque chose qui fonctionnera bien mieux que ce qui a été fait en début d'année scolaire. Donc voilà, le personnel enseignant est vraiment très, très sensibilisé sur la question.

Madame le Maire : Le Département s'est approprié également la question, notamment au niveau des Travailleurs Sociaux. Ils ont leur propre formation en interne donc en fait chacun essaye de mettre en place, là où il est, donc on est un peu aux balbutiements mais c'est bien tout de même qu'à tous les niveaux, il y a des réactions. On a besoin de conseils Monsieur BEVALET, on peut rester à votre écoute. Y a-t-il d'autres interventions ? Oui, Monsieur RIZZOLI. Vous n'êtes pas intervenu au Conseil de Plaine Vallée, sur la question ?

INTERVENTION DE Monsieur RIZZOLI

Une explication de vote, Madame le Maire. Nous allons bien sûr vous suivre sur cette délibération mise en place de manière nationale. J'ai les mêmes réserves quant aux intervenants et si Monsieur BEVALET a raison, a priori les professeurs ne sont pas tout de suite, comme ça, forcément le principal interlocuteur, en même temps tout est question de formation. Et alors là, pour le coup, je pense que, bien que vous doutiez de ma capacité à obtenir des informations, au-delà de ce Conseil, ou des Commissions ; je me suis laissé dire, que là où les plans de radicalisation avaient été mis en place, pour l'instant les retombées positives tardent encore à se faire sentir mais le problème c'est que ne rien faire c'est pire que de faire quelque chose et sur ce sujet-là, nous allons avancer en marchant, nous allons avancer avec vous...

Madame le Maire : Oui, c'est tout à fait cela. Non, mais c'est vrai que je crois qu'il faut rester très humble, là-aussi, parce que, effectivement c'est en faisant qu'on apprend également. Donc je vais mettre aux voix, cette fois-ci. Parce qu'on n'a pas encore voté ce soir. Quelles sont les personnes qui sont Contre ? Qui s'abstiennent ? Merci beaucoup.

VU la Loi de Programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine du 21 février 2014,

VU la Circulaire n°5858/SG du Premier Ministre du 13 mai 2016,

VU le Contrat de Ville Intercommunal signé le 29 juin 2015,

VU le cadre de référence du Plan d'Actions à annexer au Contrat de Ville d'avril 2016,

VU le projet d'annexe joint à la présente délibération,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE le plan d'actions comme présenté,

AUTORISE Madame le Maire à signer ledit document.

05 - DEMANDE DE MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA BIBLIOTHEQUE

Madame le Maire : Alors le sujet suivant, c'est un sujet plus léger. Un règlement en bibliothèque.

Madame PETITPAS : Merci Madame le Maire. Effectivement, le règlement de la bibliothèque a été approuvé en novembre 2015 et depuis cette date il s'avère qu'il y a quelques modifications à apporter, par rapport à l'utilisation des nouvelles infrastructures de cette bibliothèque. Est-ce que vous permettez, Madame le Maire, que je ne lise pas toute la note de présentation mais que je fasse un résumé rapide. Merci. Donc, par rapport à la ludothèque, les petits enfants doivent être accompagnés et surveillés par les personnes qui les accompagnent ; ce n'était pas précisé, nous avons rencontré quelques difficultés à ce sujet ainsi que les enfants de moins de 10 ans. Les accès WIFI aussi sont donc autorisés, voilà ce n'était pas prévu. Il y a aussi les accès WIFI, les surveillances, les contrôles et sanctions qui sont mis en place par un logiciel qui filtre, pour décourager toutes tentatives d'accès à des sites portant atteinte à la loi. Puisque les gens peuvent accéder à des sites à travers leur matériel personnel et aussi municipal mis à leur disposition. Il y a aussi, par rapport au prêt RéVOdoc, RéVOdoc c'est un logiciel qui permet aux Deuillois de pouvoir réserver des livres qui sont sur d'autres bibliothèques de notre CAPV et le nombre est limité à 05, à chaque réservation et aussi un accent mis sur la détérioration des documents qui sont prêtés aux usagers. En gros, les aménagements que nous souhaitons apporter à cette modification de règlement intérieur de cette bibliothèque. Merci beaucoup.

Madame le Maire : Y a-t-il des demandes de précisions par rapport à ces modifications du règlement ? Non ? Je peux mettre aux voix directement ? Donc les personnes qui seraient Contre ? Qui s'abstiennent ? Vous êtes Contre ? Vous vous abstenez. 04 Abstentions ? D'accord merci beaucoup.

VU la note présentant cette délibération,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par 30 Voix Pour et 4 Abstentions,

DECIDE de voter l'actualisation du règlement intérieur de la bibliothèque municipale de Deuil-La Barre.

La note de présentation qui avait été remise à tous les Conseillers Municipaux était la suivante :

La Bibliothèque municipale s'est dotée d'un règlement intérieur approuvé par décision du Conseil Municipal le 16 Novembre 2015.

Il apparaît aujourd'hui nécessaire de modifier les articles 18, 19, 20, 21, 22, 23, 25, 26, celui des dispositions générales, des contrôles, de l'accès WIFI de l'annexe 3 et du prêt entre bibliothèques de l'annexe 4, afin de répondre aux usages du public et garantir un maximum de sécurité dans leurs pratiques.

Art. 18 : Il est demandé aux usagers :

- de prendre soin des documents et de les restituer dans l'état où ils leur ont été confiés,
- de respecter les locaux, le matériel, les collections et le personnel de la bibliothèque,
- de n'utiliser son téléphone portable qu'en cas de nécessité. Les téléphones portables doivent être éteints ou sur mode vibreur,
- il est toléré de consommer boisson ou nourriture, à charge à l'utilisateur de laisser l'espace propre et de nettoyer le matériel utilisé.

Art. 19 : Les enfants de moins de 10 ans sont, dans les locaux, sous la responsabilité de leurs parents ou de l'adulte accompagnateur. Le personnel de la bibliothèque les accueille, les conseille, mais ne peut en aucun cas se substituer à eux pour les surveiller.

Art. 20 : L'accès à la ludothèque se fait sous l'entière responsabilité de l'adulte accompagnateur, qui aura en charge de favoriser le jeu du ou des enfants. Le parent et/ou l'adulte accompagnateur est entièrement responsable du comportement des enfants qui fréquentent la ludothèque.

Les jeux de société sont accessibles, une indication (n° 1 à 5) précise le niveau et l'âge minimum requis pour y jouer.

Chaque usager s'engage à :

- ranger les jeux après les avoir utilisés (enfants et adultes),
- utiliser les jeux avec précaution. En cas d'accident, dû à la mauvaise utilisation d'un jeu ou d'un jouet, la bibliothèque ne peut en être tenue responsable.
- **Les petits accessoires : jouets (dinette, petits sujets...) ne conviennent pas aux enfants de moins de 36 mois,**
- respecter les autres joueurs leur jeu et les lecteurs de la bibliothèque,
- ôter les chaussures dans les espaces signalés (tapis des bébés notamment),
- **ne pas courir, ne pas crier : la ludothèque est un espace de jeu calme.**

Art. 21 : Les usagers peuvent suggérer l'achat de documents. La Bibliothèque reste juge de la suite qui pourra être donnée à ces suggestions.

Art. 22 : D'une manière générale, il est demandé aux usagers d'éviter de créer, par leur attitude, leur tenue ou leurs propos, quelque trouble que ce soit au bon déroulement des manifestations et de leur visite. Les usagers s'abstiennent notamment de tout acte susceptible de menacer la sécurité.

Les visiteurs contrevenants pourront se voir refuser l'accès à la bibliothèque et/ou faire l'objet d'une plainte auprès des autorités compétentes.

Art. 23 : Tout accident, sinistre ou événement anormal doit être immédiatement signalé à un membre du personnel de l'établissement.

En présence d'une situation de nature à compromettre la sécurité des personnes et des biens, des dispositions d'alerte peuvent être prises comportant notamment la fermeture totale ou partielle d'un espace et le contrôle des sorties. Si l'évacuation du bâtiment est rendue nécessaire, les usagers sont tenus de respecter les consignes données par le personnel responsable d'évacuation.

Art. 25 : Retard

L'emprunteur est tenu de rapporter les documents de la Bibliothèque au plus tard à la date prévue au moment du prêt. Au-delà de cette date, la Bibliothèque peut éditer 4 rappels maximum par courrier postal ou électronique des documents non rendus.

En cas de retard important dans la restitution des documents, la Bibliothèque municipale se réserve le droit de suspendre le droit de prêt de l'adhérent.

En cas de non restitution suite à un 4ème rappel, une mise en recouvrement sera engagée auprès de la Trésorerie, équivalente à la valeur des ouvrages non restitués.

Art. 26 : Détérioration de documents

L'emprunteur est tenu de signaler au personnel de la Bibliothèque les dommages accidentels ou dus à l'usure, qu'il a provoqué ou simplement constaté sur les documents. Toute réparation ne doit être entreprise que par le personnel de la Bibliothèque. Les biens publics étant inaliénables et imprescriptibles, l'emprunteur doit restituer le document dans son intégralité (matériel d'accompagnement, boîtier etc.)

En cas de perte ou de détérioration, il sera demandé à l'emprunteur de remplacer le document, si possible à l'identique.

En cas de détériorations répétées des documents, l'utilisateur peut perdre son droit au prêt de façon provisoire ou définitive.

Dispositions générales

L'usage d'internet est une activité placée sous la responsabilité des **parents** ou autres représentants légaux de l'enfant qui l'autorisent à utiliser les postes informatiques. En aucun cas, la Bibliothèque municipale ne pourra être tenue pour responsable des productions, contenus ou téléchargements des usagers sur ses outils numériques.

La responsabilité des usagers, la confidentialité et la fiabilité des informations sur Internet n'étant pas assurées, la navigation se fait sous l'entière responsabilité de l'utilisateur ou de son représentant légal. Il est fortement recommandé de ne jamais laisser sur internet d'informations à caractère nominatif et personnel en dehors d'espaces sécurisés.

L'envoi de toute information nominative se fait sous la responsabilité de l'utilisateur ou de son représentant légal (inscription à un concours, formalité administrative...). En aucun cas la Bibliothèque municipale ne pourra être tenue pour responsable de l'usage frauduleux qui pourrait être fait de ces informations personnelles.

Sur les sites nécessitant une identification (par identifiant, nom d'utilisateur, numéro de compte, login et mot de passe), l'utilisateur doit impérativement se déconnecter avant de quitter le site ou de fermer le navigateur. En cas d'oubli, toute personne qui utilisera ce poste à sa suite pourrait se connecter avec les identifiants et le compte de l'utilisateur précédent. Tout utilisateur ayant été victime d'un abus de ce genre est prié de bien vouloir le signaler au plus vite.

Un bibliothécaire est à la disposition des utilisateurs pour une aide ponctuelle. Il peut orienter, accompagner et guider. Il est chargé de veiller au bon fonctionnement du matériel et au respect du règlement, et peut être amené à limiter l'accès aux postes.

Contrôles et sanctions

La Bibliothèque municipale de Deuil-la-Barre a mis en place un logiciel de filtre pour décourager toute tentative d'accéder à des sites portant atteinte à la loi. Le personnel a la possibilité de faire cesser toute connexion non conforme au présent règlement. Tout utilisateur en situation d'abus pourra se voir interdire l'accès aux postes informatiques publics provisoirement ou définitivement.

La Bibliothèque municipale de Deuil-la-Barre a pour obligation légale la conservation des données de connexion pendant une durée maximale d'une année. Celles-ci ne sont communicables qu'à une autorité dûment mandatée dans le cadre d'une procédure judiciaire.

L'accès WIFI

La Bibliothèque municipale de Deuil-la-Barre est équipée du système Wifi, permettant à un usager de se connecter à Internet à partir d'un appareil mobile personnel. Cette connexion est possible aux heures d'ouverture de la Bibliothèque, du lundi au samedi de 9 h 00 à 18 h 00. Un premier code d'accès est affiché dans les espaces de la Bibliothèque permettant à l'utilisateur de suivre la procédure de connexion sécurisée.

La Bibliothèque municipale de Deuil-la-Barre n'est pas responsable des problèmes de connexion possibles selon les ordinateurs et les agents n'interviennent pas sur le matériel personnel des usagers. Avant la connexion au réseau Wifi, l'utilisateur doit s'assurer que son ordinateur portable est équipé des logiciels antivirus et pare-feu activés et mis à jour des dernières définitions virales. La Bibliothèque municipale n'est pas responsable de dommages ou intrusions éventuelles.

Prêt entre bibliothèques

La Bibliothèque propose un service de prêt entre bibliothèque. RéVODOC permet aux usagers inscrits d'accéder aux collections de l'ensemble des bibliothèques qui y adhèrent. Les conditions de prêt sont les mêmes que pour les documents de la Bibliothèque de Deuil-la-Barre.

Le nombre simultané de réservations et de demandes de prêts entre bibliothèques est limité à 5 par usager.

La Bibliothèque se réserve le droit d'étudier la recevabilité des demandes déposées par les lecteurs. Plus d'informations auprès du personnel de la bibliothèque ou sur www.valdoise.fr.

06 – PETITE ENFANCE – ACTUALISATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU RELAIS ASSISTANTS MATERNELS

Monsieur SIGWALD : Vous n'êtes pas sans savoir qu'il existe ce Relais Assistants Maternels mais que, une nouvelle personne qui s'occupe de ce Relais Assistants Maternels vient d'être recrutée ; donc une nouvelle dynamique est donnée, et il convient de modifier le règlement pour s'adapter aux nouvelles possibilités. A savoir que, vous pouvez voir sur le tableau que maintenant, le Relais Assistants Maternels va être ouvert tous les jours, ce n'était pas le cas avant et les modifications apportées au règlement sont liées surtout aux changements d'horaires pour les démarches administratives où il y a des plages horaires qui sont un petit peu plus grandes et puis les activités qui sont aussi les activités d'éveil qui sont plus nombreuses. Voilà c'est les seules manifestations de ce changement de règlement qui est lié au fait de l'augmentation des plages horaires.

Madame le Maire : Merci. Est-ce que ceci suscite des interrogations ? Non ? Je mets aux voix. Les personnes Contre ? Qui s'abstiennent ? Toujours 04. Merci Beaucoup.

VU la note présentant cette délibération,

CONSIDERANT la nécessité de modifier certains points du règlement de fonctionnement,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, par **30 Voix Pour** et **4 Abstentions**,

VALIDE l'actualisation du règlement de fonctionnement du Relais Assistants Maternels,

APPROUVE le règlement de fonctionnement du Relais Assistants Maternels actualisé au 06 mars 2017,

AUTORISE Madame le Maire à signer le règlement actualisé.

La note de présentation qui avait été remise à tous les Conseillers Municipaux était la suivante :

Il s'avère nécessaire d'actualiser certains points du règlement de fonctionnement :

* Règlement de fonctionnement : Page 3

2) Accueil du public :

Adultes : Modifications

Le Relais Assistants Maternels est ouvert, au public pour des permanences administratives :

- Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 13 h 30 à 16 h 30 sur rendez-vous au 08 rue Louis Braille.
- Jeudi de 13 h 30 à 16 h 00 sur rendez-vous à l'Arbre de vie au 84 rue de la Barre.

3) Participation aux activités d'éveil : Page 4

Lundi	Accueil jeux	De 9 h 00 à 10 h 15	RAM
	Eveil musical	De 10 h 45 à 11 h 30	
Mardi	Accueil jeux	De 9 h 00 à 10 h 15 et de 10 h 30 à 11 h 45	Arbre de vie
Mercredi	Accueil jeux	De 9 h 00 à 10 h 15 et de 10 h 30 à 11 h 45	RAM
Jeudi	Accueil jeux	De 9 h 00 à 10 h 15 et de 10 h 30 à 11 h 45	RAM
vendredi	1 ^{re} séance psychomotricité	De 9 h 30 à 10 h 15	RAM
	2 nd séance de psychomotricité	De 10 h 15 à 11 h	

Alinéa 14 page 4 : Suppression

Aucun enfant et son accompagnant ne peuvent être acceptés aux jardins d'enfants après 9 h, ceci dans un souci de ne pas perturber le déroulement des activités.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de valider les termes afin que la décision devienne exécutoire.

Madame le Maire : Ensuite nous avons des communications, je n'en ai pas mais par contre il y a des questions diverses.

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire : Alors j'ai la liste CHANGEZ DEUIL. Donc pour la liste CHANGEZ DEUIL, qui veut lire la 1^{ère} question ?

LISTE CHANGEZ DEUIL

Monsieur GAYRARD (Question) : *Transition énergétique - La loi du 06 Février 2014, dite loi Labbé, complétée par la loi de Transition énergétique du 18 Août 2015 ont proscrié l'usage des pesticides pour l'entretien des espaces publics à partir du 1^{er} Janvier 2017. Pouvez-vous nous confirmer que Deuil n'utilise dès lors plus du tout de pesticides sur l'ensemble du territoire de la Commune ?*

Madame le Maire : Monsieur DELATTRE en l'absence de Monsieur CHABANEL.

Monsieur DELATTRE : Monsieur CHABANEL qui suit tous les espaces verts. Donc il est bien clair qu'avec la loi sur les phytosanitaires, la commune n'utilisera plus ces produits et n'utilise plus ces produits depuis le 1^{er} janvier 2017, je le confirme. Donc les méthodes alternatives telles que les petits sacs de coccinelles, les loups ne se mangent pas entre eux mais, les coccinelles mangent les pucerons, donc voilà on prend les sacs de coccinelles qu'on met sur certains végétaux pour manger les pucerons et pas les traiter avec les produits phytosanitaires. Les herbes folles seront quelques fois traitées à la lance thermique, il y aura des tas de choses comme ça. Mais il faut bien se rendre compte que pour toutes ces méthodes alternatives qui seront mises en place et qui sont à l'étude. Elles doivent tenir compte aussi du rendu souhaité sur les espaces publics et de nos moyens humains et financiers. Je vous remercie, allez-y, vous pouvez compléter.

Monsieur GAYRARD : *Pourquoi vous mettez ça au futur et pas au présent ?*

Monsieur DELATTRE : C'est effectivement au présent, vous faites bien de me reprendre mais toutes ces actions se mettront en place au futur ; et je vous rappelle que jusqu'à maintenant depuis le 1^{er} janvier, nous sommes dans une période hivernale donc la végétation n'est pas quand même complètement folle, pour le moment. Alors, on va mettre ça au point au fur et à mesure, du printemps, de l'été et de l'automne. Je vous remercie beaucoup de votre attention.

Monsieur RIZZOLI (Question) : *19 Mars pour tous – Cette année Madame le Maire aurez-vous un mot le 19 Mars, journée nationale du souvenir de la mémoire pour TOUTES les victimes de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc ?*

Madame le Maire : Vous avez souhaité revenir une nouvelle fois, cela devient désormais une tradition, sur la commémoration du 19 Mars, date du «Cessez le feu» de la guerre d'Algérie. Vous m'accorderez que, pour qu'une commémoration soit

commune, il faut d'abord que la date célébrée soit acceptée par tous, ce qui ne semble pas être le cas aujourd'hui. Je ne vais pas ici rappeler l'Histoire, ce n'est pas mon rôle et ce n'est pas le lieu. Vous savez que certaines associations d'anciens combattants défendent la commémoration officielle le 19 Mars et que d'autres considèrent que cette même date ne marque pas la date de fin du conflit, mais le début du massacre de nombreux civils. Après les accords d'Evian, la tragédie s'était en effet poursuivie pendant des mois. Pour ce qui est de Jacques CHIRAC par exemple, celui-ci avait choisi une date neutre, le 05 Décembre 2002, pour inaugurer un monument célébrant la mémoire des victimes de la mémoire d'Algérie, mais aussi celle des combats en Tunisie et au Maroc. Vous savez par ailleurs qu'à Deuil-la-Barre nous avons choisi depuis notre élection en 2014, de ne pas multiplier les commémorations, mais plutôt de les regrouper afin d'en faire un moment fort de célébration de notre légitime devoir de mémoire. Enfin, je considère que même pour des raisons purement politiciennes il ne serait pas sain de raviver la « guerre des mémoires ».

Monsieur PARANT (Question) : *Sur votre site, vous souhaitez faire appel à un prestataire extérieur pour que nos voisins soient plus vigilants afin de réduire de 40 % les cambriolages. C'est un chiffre qui a été avancé par le prestataire mais il n'a pas du tout été avéré. Mais de quelle vigilance parle-t-on ? De l'individu patibulaire qui aurait une attitude suspecte ? Sur quels critères ? Le délit de sale gueule ? L'étranger ? Le pauvre ? Si je constate un délit, je n'hésiterai pas à en informer la police et suis convaincu que mes voisins en feront autant. De fait, la vigilance existe. En cette période obscure où une pensée nauséabonde et tentaculaire promet le repli sur soi, la peur de l'autre, de l'étranger, inciter le citoyen de la sorte c'est ouvrir une brèche aux plus vifs instincts de certains qui vont se sentir légitimer à lâcher les chiens, voire plus. "Voisins vigilants" c'est une entreprise privée qui vend ce concept...*

Madame le Maire : Je croyais que vous lisiez une question....non parce que moi je n'ai pas la question....

Monsieur PARANT : *Je contextualise la question.*

Madame le Maire : Non parce que ce que vous êtes en train de lire, je ne l'ai pas....

Monsieur PARANT : Alors la question c'est « Voisins vigilants » – Pourquoi ? Combien ça coûte ?

Madame le Maire : Eh bien merci. Monsieur TIR.

Monsieur TIR : Monsieur PARANT, j'ai l'impression de revivre 4 ans en arrière, vous aviez un petit peu le même discours sur la vidéoprotection. Quand je vois aujourd'hui, le résultat, le succès et la technicité de cet outil de protection, je me dis qu'on revit la même chose mais avec le dossier « voisins vigilants ». Alors, le voisin vigilant, pourquoi, comment ? Vous savez qu'on est dans la participation et avant de se dire qu'on va appliquer cette technicité, puisque pour moi c'est une technicité supplémentaire, c'est de se dire qu'on va d'abord demander aux Deuillois qu'en pensent-ils ? Et ça a été fait. On a interrogé, ils se sont plutôt manifestés, un peu plus de 200 administrés qui ont répondu, très clairement et qui ont eu pour certains aussi l'interrogation que vous avez. A savoir que les chiffres sont très clairs, aujourd'hui on a 80 % des administrés qui sont favorables à ce dispositif. On a 12 % de la population qui se pose des questions, effectivement sur son objectif. Et là,

c'est à nous de l'expliquer lors d'une réunion publique. Et on a 8 % qui sont un peu comme vous, qui sont contre et qui ont peur des dérives, mais quelles dérives ? Moi, je me pose la question. Vous annoncez des chiffres comme 40 %, des chiffres qui ont été relevés par le Ministère de l'Intérieur, il parle plutôt entre 20 et 40 %, moi je ne fais que répéter ces statistiques du Ministère de l'Intérieur et pas d'un prestataire de service. L'objectif, il est très clair pour notre Municipalité, Monsieur PARANT. Aujourd'hui on a réduit de manière significative, les derniers résultats de janvier 2017, la délinquance sur notre commune. De manière significative, la baisse des cambriolages et aujourd'hui on aurait pu se contenter, tout simplement, en se disant on a fait la moitié du travail, à mi-mandat, on est bien et puis, on n'ira pas plus loin. On n'essaiera pas d'avoir d'autres idées qui nous permettront d'aller encore plus dans l'efficacité. Moi si vous voulez, c'est pas du tout ce que Madame le Maire, nous a confié comme feuille de route. La feuille de route c'est d'être toujours meilleur, d'aller beaucoup plus loin et faire preuve d'imagination. Et aujourd'hui, on a décidé de faire preuve d'imagination en consultant les Deuillois sur ce dispositif qui a été plébiscité en grande majorité. On s'est dit qu'effectivement, le voisin vigilant effectivement, c'est de la vigilance, mais au-delà de la vigilance c'est aussi, avant la commission d'un délit, vous vous parlez d'un délit, je vois un délit, j'interviens et effectivement je fais mon rôle de citoyen. Le voisin vigilant c'est aussi être préventif. C'est-à-dire que, j'ai laissé ma fenêtre ouverte, j'ai été cambriolé, quel dispositif pourrais-je ajouter pour éviter cette erreur ; parce que malheureusement, laisser sa porte ouverte aujourd'hui, c'est une erreur. Aujourd'hui, mon voisin part en vacances, pendant plusieurs semaines il n'y pas de va et vient, je constate une présence qui n'était pas prévue, eh bien le dispositif « voisins vigilants » il a pour objectif d'interpeller les services de Police puisque ce dispositif ne se substitue pas aux services de Police, il est simplement un outil pour pouvoir alerter. Je pense qu'aujourd'hui, dans le contexte actuel c'est plutôt une bonne chose. Ça permet également de créer un groupe de communauté, de communauté où effectivement, en termes de communauté, il n'y a pas de distinction de race et de religion, comme vous avez pu le mettre en avant, c'est on est tous ensemble autour d'un quartier, Monsieur PARANT et on a pour seul objectif c'est de mieux se connaître. Parce que aujourd'hui et je le vois un peu sur la rue Villa Louise, c'est qu'aujourd'hui les gens ont du mal à se parler et si ce dispositif aujourd'hui peut permettre effectivement de créer une communauté, de pouvoir échanger et se rencontrer, eh bien ce sera un pari de plus, de gagné. Donc je tiens à votre disposition un document avec le retour de nos internautes, qui eux ont échangé sur les avantages et aussi sur les inconvénients, ceux que vous avez soulevés et sachez que dans tous les cas, à l'issue de la décision que nous prendrons, nous allons nous réunir autour des Deuillois et continuer à échanger sur ce dispositif.

Madame le Maire : Oui, il y a aussi la vigilance au sens de la solidarité. Il ne faut pas négliger ça aussi. Vous avez une personne âgée qui vit près de chez vous, vous avez observé que sa fenêtre n'est pas ouverte, vous pouvez alerter. Voyez, il y a aussi ce volet-là qui n'est pas négligeable, au jour d'aujourd'hui, puisqu'on sait, nous aux services sociaux, qu'un certain nombre de personnes âgées ne se sont pas encore fait connaître comme étant seules. Parfois, ça fonctionne sur les amitiés qui peuvent se créer et dans la proximité avec les voisins, alors on est aussi sur ce volet-là et pas uniquement sur le volet que vous avez évoqué tout à l'heure. Je voulais aussi vous dire que notre commune est très convoitée et ça me donne l'occasion de remercier Monsieur TIR et la Police Municipale, car il a joué le rôle finalement de voisin vigilant indirectement dans la mesure où certains week-ends, des habitants l'ont appelé

directement lui, parce que, il y avait des caravanes qui venaient s'installer ou des gens qui venaient s'installer à proximité de leur domicile et on sait que dans des cas comme ceux-là, qu'est-ce qui se passe, on a 48 h pour réagir, et donc ça peut arriver le samedi, très souvent d'ailleurs le samedi ou le dimanche. Donc la ville de Deuil a été suffisamment impactée et on sait les retombées économiques que cela peut avoir pour la commune. On a eu plusieurs pavillons qui ont été aussi squattés et donc ça peut aussi, être un élément qui fait partie, alors ça plaît ou ça ne plaît pas, mais c'est une réalité qui peut aussi être un outil qui peut être utilisé dans ce cas-là. Et je vous assure que, lorsque des habitants appellent Monsieur TIR et la Police Municipale et qu'ils demandent de l'aide ; si on leur proposait ce dispositif, ils y adhéreraient tout de suite.

Monsieur TIR : Vous savez Monsieur PARANT, je pense qu'il faut faire vraiment preuve d'humilité, en matière de sécurité, parce que la bascule est très rapide.

Monsieur PARANT : *Si vous m'aviez écouté jusqu'au bout, peut-être qu'on n'en serait pas là...*

Monsieur TIR : D'accord. Mais ce qui m'inquiète vraiment c'est ...

Madame le Maire : (A l'attention de Monsieur PARANT) Mais il fallait l'écrire dans votre question.

Monsieur TIR : Vous l'avez écrit ?

Madame le Maire : Non, on n'a pas la question tournée de cette façon-là. Vous avez fait une réponse, pas une question.

Monsieur PARANT : J'ai contextualisé ma question, excusez-moi.

Madame le Maire : La prochaine fois, vous l'écrirez puis vous nous l'enverrez. Comme ça il n'y aura pas de problème.

Monsieur TIR : Mais ce qui m'inquiète vraiment en matière de vision sécuritaire, c'est qu'aujourd'hui on parle de sécurité publique, donc de cadre de vie. D'assurer la sécurité des personnes et des biens. Je me dis et vraiment tous les jours je me le dis, si j'avais la même vision politique que vous, en matière de sécurité, dans quel état, dans quel état, notre ville serait aujourd'hui ? Et ça, j'ai aussi envie que les Deuillois autour de cette table, les Deuillois ici présents, l'entendent.

Monsieur PARANT : On m'a coupé la parole ... (fin inaudible).

Madame le Maire : Monsieur PARANT, je ne vous ai pas coupé la parole, c'est simplement (un problème technique a empêché l'enregistrement de l'intervention).

Monsieur RIZZOLI (Question) : *Modification de l'agenda des Conseils Municipaux – Pourquoi n'avons-nous pas été prévenus de manière appropriée ?*

Madame le Maire : Qu'est-ce que vous entendez, par appropriée ? A rappeler que les calendriers que nous vous adressons, je vous l'ai déjà dit tout à l'heure, je vous l'ai dit ce sont des calendriers prévisionnels et qui dit « prévisionnel » dit « susceptibles de modifications ». D'ailleurs, quand nous recevons l'agenda de la

CAPV qui arrive parfois après celui que nous on a envoyé en tant que prévisionnel, ça implique une révision, tout simplement. Nous ne sommes en aucune manière, dans l'obligation de communiquer un tel document. Nous le faisons par souci de vous permettre de vous organiser au mieux. Vous pourriez très bien, comme cela se fait, dans d'autres collectivités, être informés de la tenue des réunions, qu'au moment de la réception des convocations. Aussi, sur le calendrier qui vous avait été adressé le 23 décembre 2016, figurait effectivement un Conseil Municipal le 13 mars mais, par l'envoi d'un calendrier en date du 20 janvier, on pouvait y lire que se tiendrait un Conseil Municipal le 06 mars. En ce qui concerne les suivants, pour l'heure, ils sont programmés les 27 mars, 29 mai et 26 juin. Ça c'est au jour d'aujourd'hui. Les services municipaux vous adressent les calendriers dès qu'il y a une modification. Quant à la modification sur le site internet de la ville, elle a été faite un peu plus tard le 17 février mais elle a bien été faite. 17 février pour le 06 mars ; c'était bien avant la convocation aussi.

LISTE UNION REPUBLICAINE POUR L'AVENIR DE TOUS LES DEUILLOIS

Monsieur BEVALET (Question) : *Eclairage public – Cette semaine encore une partie des rues de notre commune était sans éclairage public (rue de la Barre, rue du Moutier et rues environnantes). Cela fait plusieurs fois que nous attirons votre attention sur ce problème, qu'en est-il ?*

Monsieur DELATTRE : Vous avez tout à fait raison, Monsieur BEVALET, c'est vrai qu'il y a souvent des pannes sur ce secteur, je peux vous donner l'origine. Ce secteur est alimenté depuis l'armoire de commande «Azélie». Des câbles souterrains vétustes existent, en particulier rue de la Barre et des défauts se produisent au niveau des raccordements avec les candélabres, faisant disjoncter l'armoire. Voilà pourquoi il y a des pannes assez régulièrement là-dessus. Aussi, le remplacement du câble sera demandé au prochain budget.

Madame GUILBAUD (Question) : *Activités mairie – Pourrions-nous avoir un bilan concernant les activités de «l'Arbre de Vie» ?*

Monsieur SIGWALD : Cette structure fonctionne depuis le mois de septembre, c'est une nouvelle structure qui ne remplace pas une ancienne qu'on aurait fermée, c'est un nouveau service qui est offert à la population. Depuis l'ouverture de «l'Arbre de Vie» en novembre 2016, la structure a accueilli 675 enfants -391 garçons et 284 filles- accompagnés de leurs parents au nombre de 602. En novembre 2016, 28 nouvelles familles sont venues sur cet équipement municipal, 13 en décembre, 08 en janvier et 11 en février 2017, soit au total 60. Un questionnaire concernant l'action « Massage Bébé », 1^{er} atelier découverte à destination des parents qui est subventionné par la CAF a été réalisé. Les parents participant à cet atelier ont été satisfaits à 100 %. Je voulais juste dire que cette structure nouvelle fonctionne à plein régime, à un tel point que, on ne sait pas comment faire tellement il y a de monde à venir. On est en difficulté parce que là on a du mal à répondre.

Madame le Maire : Donc il y avait un besoin.

Madame GUILBAUD (Question) : *Local Jesse OWENS – Comment s’est passée la cohabitation des structures d’accueil adolescents Jesse Owens et la Maison des Familles pendant les vacances de Février ?*

Madame le Maire : Un programme d’activités variées à destination des deux publics Jeunesse et Famille a été établi pour les vacances du mois de février, avec certaines actions mutualisées, comme par exemple, la dernière soirée des vacances scolaires, le vendredi soir avec «Atout Jeux» et avec des activités extérieures -sorties, activités sportives dans les équipements municipaux....- pour que l’espace puisse être utilisé en fonction des publics et de façon adaptée, et afin que chacun y trouve sa place. Ça demande une organisation préalable, et donc que les services se parlent et qu’effectivement les uns et les autres se respectent. Ça passe par-là aussi, le vivre ensemble, les jeunes avec les familles. Il peut y avoir des temps communs, il y a des temps dissociés mais les personnes qui sont censées occuper le local Jesse Owens ne doivent pas se refermer à l’intérieur de ces structures ; il existe un tas d’autres structures annexes qui peuvent être utilisées, c’est-à-dire que, ce n’est pas parce qu’on va au local Jesse Owens qu’on reste au local Jesse Owens ; on peut y partir à la base et puis ensuite aller sur un équipement sportif. En fait c’est une question d’organisation et de planification des activités. C’est pourquoi, maintenant nous aurons des calendriers un peu à l’avance, pour que chacun sache où il doit se rendre et ce qu’il va y faire. Prévisionnel. Mais parfois les prévisionnels peuvent un peu changer. Si jamais il pleut par exemple, changement d’activité.

Monsieur BEVALET (Question) : *Projets immobiliers – Pouvez-vous nous expliquer la nature du projet immobilier prévu en lieu et place (j’avais marqué la Poste actuelle mais en fait c’était par rapport au Glacier qui est à côté de la Poste ? (type de logement, accession à la propriété, PLAI-PLUS-PLS...).*

Madame le Maire : Alors la réponse qu’on avait préparée, c’est par rapport à la Poste actuelle mais finalement ça ne change pas la réponse. Monsieur DELATTRE va vous répondre parce que si vous voulez, sur ce secteur géographique, il y a 2 projets. Celui de la Poste et celui du Glacier, c’est le même.

Monsieur DELATTRE : Il s’agit du quadrilatère concerné par les rues, Mortefontaines, Eugène Lamarre et Mathieu Chazotte. Tout ce quadrilatère est concerné, bien entendu, on ne va pas démolir la RPA, je tiens à vous rassurer. Simplement il y a le projet effectivement sur le Glacier qui doit déménager avec sa fabrication, avec ses laboratoires, sur la zone d’activités du Moutier. Il y a également la Poste mais on ne sait jamais sur quel pied danser, parce que, un jour ils font les travaux qui durent 2 mois –c’est pour ça qu’elle est fermée d’ailleurs en ce moment- d’autre part normalement, ils nous ont dit, ça fait plusieurs fois qu’on les rencontre avec Madame le Maire, et normalement ils souhaitent vendre leurs biens immobiliers et uniquement être locataires dans les environs de 250 m², dans un programme immobilier que nous reconstruirions. Pour le moment ça c’est la 2^{ème} phase finale, si on peut dire, avec effectivement un programme immobilier complet qui regrouperait à la fois l’emprise du Glacier, les terrains, la maison qui est à côté, celle qui a été en gros, prise à l’époque de NEXITY, que nous avons refusée. Simplement ce qui est vraiment en route maintenant, c’est le Sud de ce quadrilatère que je viens de définir, autrement dit juste devant le marché rue Eugène Lamarre, l’emprise Commissariat. Alors ça, l’emprise Commissariat, je peux vous donner les détails, puisque fin septembre, on a lancé une consultation d’architectes pour étudier cette possibilité d’avoir le Commissariat avec au-dessus du Commissariat,

des logements. Donc cette emprise de terrains sur la rue Eugène Lamarre est de 2 762 m² ça appartient pour le moment à l'Etat, puisque notre ami Slimann TIR a suivi cela de très près. Nous travaillons à la fois, avec la Préfecture du Val d'Oise et à la fois avec la Préfecture de Police de Paris qui pilote ce projet de Commissariat. Donc pour continuer, l'emprise globale pour cette opération du Commissariat, pour le moment je vous l'ai dit la consultation ne porte pas sur les terrains situés entre la CPAM et le bureau de Poste mais pour le moment c'est le Commissariat qui est concerné, avec un Commissariat de secteur de 725 m² en rez-de-chaussée réalisé conformément à un cahier des charges établi par la Direction Départementale de la Sécurité Publique du Val d'Oise pour un effectif de 70 fonctionnaires de police. En même temps, nous prévoyons, à côté de ce Commissariat National, un poste de Police Municipale de 350 m² en rez-de-chaussée également, édifié dans la continuité du Commissariat de Police Nationale mais constituant une entité distincte. La réalisation de logements en étages -Le PLU autorise la réalisation de construction en R+4-. Toute opération de logements collectifs doit comprendre au minimum 30 % de logements sociaux, pour le rattrapage des 25 %, la construction, en même temps, d'un local de 250 m² en rez-de-chaussée, livré brut de béton fluides en attente permettant d'accueillir une éventuelle relocalisation de la Poste, dont je viens de vous parler en début de propos. La création et la mise à disposition à la R.A.T.P. d'un local de 30 à 50 m² livré brut de béton fluides en attente en rez-de-chaussée dans le cadre de l'évolution de la ligne 356 et de son terminus aux Mortefontaines. Ça va Monsieur BEVALET ?

Madame le Maire : Bien. Excusez-moi, je dois revenir, Monsieur AUBERT me fait savoir que, il y a eu une modification dans les modalités introduites en 2017, issues de la loi NOTRe, par rapport au dossier du DOB. En fait, il faut que l'on vote comme quoi, nous avons bien pris Acte, de la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire. C'est un peu pointu. C'est-à-dire, qu'avant on prenait Acte, maintenant on vote qu'on a bien pris Acte. Je vais être obligée, avant que nous partions, de passer un vote, comme quoi nous avons bien pris Acte et que le débat a eu lieu, sur la base du rapport qui a été donné, bien évidemment. Alors, je vais donc poser la question. Qui ne Prend pas Acte ? Qui Prend Acte ? La totalité. Merci beaucoup. Excusez-nous pour ce manquement. Merci beaucoup. Bonne soirée pour ce qu'il en reste et à très bientôt.

**PLUS AUCUNE QUESTION N'ETANT A L'ORDRE DU JOUR,
LA SEANCE EST LEVEE A 23 H 30.**

La secrétaire de Séance,

Madame Audrey GUILBAUD.



